

Université de Lausanne
Section d'Histoire de l'art
Faculté des Lettres

**La distribution du château de Prangins à
l'époque du baron Louis-François Guiguer
(1771-1786)**

Mémoire de licence présenté par Grégory Thonney

Sous la direction du Prof. Christian Michel

Expert : Chantal de Schoulepnikoff

Décembre 2008

Sommaire

1. PROBLEMATIQUE ET METHODE	5
2. ETAT DE LA QUESTION	7
3. NOS SOURCES PRINCIPALES.....	8
3.1. <i>Le château de Prangins aujourd'hui et les plans anciens</i>	8
3.2. <i>Les inventaires après décès de Louis et de Louis-François Guiguer</i>	9
3.3. <i>Le Journal de Louis François Guiguer, baron de Prangins</i>	11
3.4. <i>Les traités d'architecture et les dictionnaires</i>	12
3.5. <i>Les travaux des sociologues et des historiens</i>	14
3.6. <i>Comparaisons avec les châteaux de la région</i>	15
4. LA FAMILLE GUIGUER ET LE DOMAINE DE PRANGINS	17
5. LES AMENAGEMENTS DU CHATEAU ET LA DISTRIBUTION INTERIEURE VERS 1780.....	22
5.1. <i>La situation du château et ses aménagements</i>	22
La grille et les cours	26
5.2. <i>La distribution intérieure</i>	27
Le vestibule	29
L'antichambre	30
Les espaces de réception, salle et salon	31
La terrasse	37
Les salles à manger	38
Les bibliothèques	39
Les cuisines.....	42
L'appartement d'hiver	43
La chambre à coucher des époux Guiguer	44
Le cabinet de toilette	48
Les chambres à coucher	50

La chambre des enfants	53
Les chambres des domestiques.....	56
Circulations et dégagements.....	57
La galerie.....	60
Les lieux d'aisances	61
Analyse générale de la distribution	61
<i>5.3. Une répartition « fonctionnelle » des espaces du château</i>	<i>66</i>
La salle de justice.....	67
La chambre des archives	68
La prison.....	69
6. CONCLUSION	71
REMERCIEMENTS	73
7. SOURCES	74
8. BIBLIOGRAPHIE	75

Abréviations

ACV : Archives cantonales vaudoises

APCC : Archives particulières du château de Coppet

Encyclopédie : *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot..., & quant à la partie mathématique par M. d'Alembert..., (Paris, 1751 à 1780), Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann, 1966, 35 vol.

J : Journal de Louis-François Guiguer

Nota bene

Les citations respectent l'orthographe des documents originaux, mais l'utilisation des majuscules et de la ponctuation a été modernisée. Les éléments ajoutés par nos soins figurent entre crochets. Les mots soulignés et les titres des œuvres citées ont été mis en italique.

1. Problématique et méthode

L'idée centrale de ce travail est de comprendre comment un dispositif architectural, la distribution du château de Prangins autour de 1780, correspond aux usages et aux représentations des personnes qui y vivent à un moment historique donné. C'est-à-dire comprendre les liens qui unissent le choix d'une architecture et la vie de ceux qui y habitent.

L'habitat est au centre de la vie humaine. C'est un lieu de protection, un outil économique, et souvent aussi un lieu de travail, où se mêlent vie familiale et formes de sociabilité. La morphologie de la maison est révélatrice de l'histoire sociale, « une approche historique du logement appelle une étude des transformations sociales et économiques ayant contribué à l'élaboration des divers types d'habitat »¹. Une architecture témoigne également des intentions et de la vision du monde de ceux qui l'ont fait construire². Une étude détaillée des conditions sociales et intellectuelles dans lesquelles des bâtiments et leur agencement ont été projetés, comme objets matériels et historiques, doit permettre de comprendre dans quels buts et pour quelles fonctions ils furent construits. La distribution et les aménagements d'une demeure doivent correspondre avant tout aux usages de la société pour laquelle ils sont produits. L'habitat est le reflet du mode de vie, des hiérarchies sociales et économiques et des relations entre les divers membres d'une même communauté³. C'est seulement en essayant de se replacer dans les conditions qui ont vu naître un objet qu'il nous est possible de le comprendre. L'interaction entre l'utilisateur et son habitat est fondamentale.

La forme des rapports sociaux est étroitement liée à celle de l'habitat. Nous aimerions donc aussi montrer comment certains changements dans les représentations, le rapport aux enfants ou la structure familiale par exemple, peuvent se matérialiser dans l'évolution de la distribution d'une habitation. En effet, le choix de certains dispositifs architecturaux conditionne les rapports entre les individus,

¹ Roger Perrinjaquet et Roger Rotman, « La genèse de la chambre d'enfant », *L'architecture d'aujourd'hui*, Paris, J.M. Place, sept. 1979, no 204, p. 89.

² Il devait exister une cohésion profonde entre un bâtiment et ses utilisateurs, comme l'affirment en particulier, à la suite de Vitruve, les traités d'architecture français. Ceci, cependant, dans une logique différente que celle que nous proposons ici.

³ Arlette Schweitz, « De la salle commune à la chambre à coucher », Actes du séminaire *Inventaires et ventes de meubles*, tenu dans le cadre du Congrès International d'Histoire économique, Berne, 24-29 août 1986, éd. M. Baulant, A. J. Schuurman et P. Servais, Louvain, Academia, 1988, p. 319.

mais aussi entre les groupes de sexe, d'âge et de statut social. C'est en étudiant les variations sociales que nous serons à même de comprendre les évolutions de l'habitat. L'attribution d'un espace architectural sera perçue, dans ce travail, comme la manifestation de besoins avant tout sociaux.

Nous avons cherché à multiplier et à varier les documents sur lesquels nous basons notre travail. Les outils de notre études seront des plans anciens et récents, l'inventaire après décès de Louis-François Guiguer, propriétaire du château de Prangins de 1771 à 1786, l'inventaire des effets du château à la mort de Louis Guiguer, daté de 1748, le Journal de Louis-François Guiguer couvrant la vie au château de 1771 à 1786, les traités d'architecture et les dictionnaires français, les travaux des historiens et des sociologues et, finalement, la comparaison avec d'autres châteaux contemporains de la région. Il s'agira ensuite de créer des liens entre ces divers éléments afin de construire l'image la plus précise possible de la vie des habitants du château de Prangins. Selon nous, notre travail est justement rendu possible par la richesse et la variété des documents que nous possédons sur ce château pour la fin du XVIII^e siècle. Nous pensons en particulier au Journal de Louis-François Guiguer sans équivalent, à notre connaissance, pour un autre château vaudois d'Ancien Régime. C'est donc grâce à ce faisceau de documents que nous serons en mesure de mieux appréhender l'architecture et, surtout, la distribution d'un château seigneurial à la fin du XVIII^e siècle dans le Pays de Vaud. Chantal de Schoulepnikoff, dans son article, *Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins*⁴, suggérait déjà quelques pistes de recherche ayant trait à l'architecture du château de Prangins. Il s'agira ici de pousser un peu plus loin celles-ci et d'en ouvrir d'autres, spécialement au sujet de la distribution intérieure.

Ce travail vise donc à expliquer un phénomène architectural par un réseau de documents le plus large possible, dans notre cas les aménagements et la distribution du château de Prangins autour de 1780. Nous appliquerons, à un travail en histoire de l'art, certaines théories issues de la sociologie, dans la lignée de Norbert Elias⁵, Philippe Ariès⁶ et Monique Eleb⁷. C'est à l'aide de celles-ci que nous essayerons

⁴ Chantal de Schoulepnikoff, *Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins*, extrait du rapport annuel 1988 du Musée national suisse, 1989.

⁵ Norbert Elias, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

⁶ Philippe Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Ed. du Seuil, 1975.

⁷ Monique Eleb avec Anne Debarre, *Architecture de la vie privée : maisons et mentalité, XVIIe-XIXe siècles*, Bruxelles, A.A.M. ; Paris : Hazan, 1999.

d'éclairer les documents qui nous présentent le château de Prangins et la vie qui s'y déroulait à la fin du XVIII^e siècle. Nous emprunterons d'ailleurs les grands traits de notre méthodologie à Monique Eleb, tels qu'elle les a définis dans son ouvrage sur l'architecture de la vie privée⁸.

Concrètement, la localisation dans le bâtiment (les étages, les ailes ou le corps central), l'orientation, la vue, les accès seront pris en compte, ainsi que la position d'un espace par rapport à un autre. Ces aspects marquent le statut d'un espace et révèlent donc certains usages. Les espaces architecturaux, comme la société, sont fortement hiérarchisés et témoignent des représentations sociales d'une époque et d'une société. Les lieux de passage et de transition vers une pièce doivent aussi être notés, révélant son rôle plus ou moins public ou intime. De même, la taille, la hauteur, la décoration d'une pièce la situent symboliquement et hiérarchiquement par rapport aux autres. Dans cette logique, les cuisines ne se trouveront jamais au centre du corps de logis principal avec vue sur les jardins et ne seront pas richement décorées. La présence d'un système de chauffage et son type renseignent également sur la place hiérarchique d'un espace. Toujours selon la même approche, dans le domaine de l'ameublement, chaque pièce reçoit un mobilier adapté à ses fonctions et se trouve meublée de manière différente selon la condition de ceux qui les occupent.

Ce qui concerne les jardins et les promenades ayant déjà été traité par Christophe Amsler dans son article sur *Les jardins du château de Prangins*⁹, nous n'aborderons pas cette problématique dans ce travail, mais jardins et promenades feront l'objet de remarques quant à leur utilisation dans la vie du château.

2. Etat de la question

Les châteaux vaudois d'Ancien Régime ont d'abord, au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, fait l'objet d'ouvrages présentant principalement les dates importantes de leur histoire, leurs habitants et les visiteurs prestigieux qui y ont résidé¹⁰. Par la suite, les travaux sur ces châteaux se sont surtout intéressés à leur

⁸ Monique Eleb, op. cit., p. 287-290.

⁹ Christophe Amsler, *Notes sur la forme des jardins du château de Prangins au XVIII^e siècle*, *Revue suisse d'art et d'archéologie*, Zurich, No 43, 1986, p. 238-246.

¹⁰ Nous pensons en particulier à *La maison bourgeoise en Suisse : le canton de Vaud*, Zürich, Art. Institut Orell Füssli, 1925, et à Pierre Grellet et Frédéric Gilliard, *Les châteaux vaudois*, Lausanne, Spes, 1929.

histoire architecturale, leur construction et leurs transformations successives ainsi qu'à la recherche des architectes qui en ont tracé les plans¹¹. A notre connaissance, l'approche sociale que nous proposons, appliquée à l'étude particulière de la distribution, n'a jamais été entreprise pour un château vaudois de la fin de l'Ancien Régime.

De son côté, le château de Prangins a déjà suscité plusieurs études sur différents aspects. C'est principalement l'histoire du domaine et des membres de la famille Guiguer qui ont fait l'objet de publications¹². Une recherche sur l'auteur possible des plans du château a également été réalisée¹³. Enfin, la forme des jardins a fait l'objet d'une étude¹⁴, ainsi que nous l'avons déjà mentionné. La distribution du château, en revanche, n'a ni été reconstituée entièrement, ni analysée. C'est à cette tâche que souhaite s'atteler ce travail. La reconstitution de la distribution du château de Prangins, proposée dans *La maison bourgeoise en Suisse*¹⁵, souffre d'une dénomination des espaces qui n'est pas rattachée à une période précise, comme si celle-ci était immuable. L'appellation d'une pièce, de même que son usage, peuvent passablement changer. Ils évoluent au cours du temps et leurs fonctions ne restent pas figées. Cette problématique est totalement absente dans cet ouvrage, comme si la distribution d'un château n'avait pas d'histoire.

3. Nos sources principales

3.1. Le château de Prangins aujourd'hui et les plans anciens

La reconstitution de la distribution et de l'aménagement d'un château pose d'importants problèmes en raison des multiples restaurations, augmentations et réaffectations successives que les bâtiments ont subies au cours du temps. L'état et le plan actuels du château de Prangins se veulent proches de ce qu'ils étaient au XVIII^e siècle. En effet, lors de la rénovation et de la transformation de celui-ci en musée, les aménagements postérieurs ont été partiellement supprimés. Ce parti nous offre la possibilité de percevoir ces espaces et d'y circuler dans une

¹¹ Nous pensons aux travaux de Marcel Grandjean et de Monique Fontannaz.

¹² Georges Rapp, « Une figure vaudoise de la fin de l'Ancien Régime, Louis-François Guiguer, avant-dernier baron de Prangins (1742-1786) » *Revue d'histoire suisse*, 1945, p. 22-51 ; *La commune vaudoise de Prangins : aspect de son passé rural*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983 ; et Solange Michon, « Louis Guiguer et le château de Prangins », *Geneva*, Genève, 42, 1994, p. 151-180.

¹³ Solange Michon, art. cit., p. 170-174.

¹⁴ Christophe Amsler, art. cit.

¹⁵ *La maison bourgeoise en Suisse : le canton de Vaud*, op. cit., p. 76.

configuration pas trop éloignée de celle que propose d'étudier ce travail. Ce n'est pas négligeable. Cela rend beaucoup plus facile la représentation des choses et des activités telles qu'elles ont pu être. Cependant, certaines modernisations se sont avérées nécessaires, c'est pourquoi nous ne pouvons nous fier totalement à l'état actuel. L'examen de plans plus anciens s'impose.

La présence de cloisons ou de constructions légères, qui peuvent sensiblement modifier un intérieur, ne nous est pas perceptible au travers de plans postérieurs à la période étudiée. Or, les plans les plus anciens que nous connaissons du château de Prangins sont ceux qui ont été dressés lors de sa transformation en pensionnat par les Frères moraves en 1873. Ils nous rapprochent certes de l'époque de Louis-François Guiguer, mais un siècle, tout de même, les en sépare. L'état actuel, tout comme les plans non annotés, ne permettent néanmoins pas la reconstitution de la distribution et de l'attribution fonctionnelle des espaces. D'autres documents doivent venir les compléter.

3.2. Les inventaires après décès de Louis et de Louis-François Guiguer

Nous avons la chance de posséder deux inventaires après décès concernant les biens et les effets du château de Prangins. L'un est celui réalisé à la mort de Louis-François Guiguer (annexe 2)¹⁶, entre le 11 et le 30 janvier 1787, qui correspond à l'état de la distribution qui fait l'objet de notre travail. L'autre a été réalisé à la mort de Louis Guiguer, le bâtisseur du château, entre le 22 janvier et mai 1748 (annexe 3)¹⁷. Ce dernier nous permettra d'évaluer les changements qui ont eu lieu dans l'attribution des espaces dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, et nous servira au cours du travail de moyen de comparaison diachronique. Cependant, Louis Guiguer n'ayant que très rarement résidé à Prangins, son château était principalement habité par un châtelain. Cet élément relativise l'utilisation de cet inventaire de 1748.

L'inventaire après décès contient l'appellation des divers espaces d'une demeure et leur ameublement, nous permettant ainsi d'en comprendre l'usage. Les plans seuls ne permettent pas cela. En effet, sur un plan non annoté, comment différencier un cabinet d'une garde-robe ou une antichambre d'une salle à manger ? L'inventaire

¹⁶ « Inventaire des biens et effets qu'a laissé Noble et Généreux François-Louis Guiguer baron de Prangins, mort au château de Prangins le lundi 18^{ème} décembre 1786 », Registre de la cour baillivale de Nyon, ACV Bim 2058, p. 67-97.

¹⁷ « Inventaire Des biens et effets du Château de Prangins. Du 22^e Janvier 1748 », Registre de la cour baillivale de Nyon, ACV Bim 2053, p. 189-201.

après décès nous offre un accès direct et contemporain aux appellations données par ceux qui y ont habité à une période déterminée. L'utilisation d'un terme plutôt que d'un autre et la spécification de celui-ci sont révélatrices des usages d'une époque. Ceci doit nous permettre de créer sur les plans une image fidèle de ce qu'avait pu être la distribution du château de Prangins à une date précise. Ainsi, devrions-nous en posséder un rendu fidèle. De plus, l'inventaire restitue une part du vécu quotidien d'une maison et nous laisse pénétrer dans son intimité¹⁸.

L'inventaire après décès possède néanmoins certains défauts qu'il faut mettre en lumière pour qui souhaite reconstituer la distribution d'une demeure. Il n'est représentatif que d'un moment précis dans l'histoire de l'habitation, ce moment étant marqué par la mort de son propriétaire. L'assesseur baillival qui réalise le document peut suivre une progression dans les pièces qui ne nous semble pas logique, d'autant plus qu'un inventaire se déroule généralement sur plusieurs semaines, souvent plusieurs mois. A quoi il faut ajouter qu'il peut passer sous silence des lieux de dégagements, des escaliers, des couloirs ou encore certains meubles dont il juge la valeur négligeable. La fonction des pièces n'apparaît pas forcément derrière les appellations utilisées par le notaire. Certains termes restent ambigus et peuvent recouvrir des réalités différentes. Nous pensons, par exemple, aux cabinets, aux antichambres, aux bibliothèques et autres appartements, mais aussi au vocabulaire pour localiser un espace tel que « à côté », « La chambre qui suit » ou « La chambre à côté de celle de justice, derrière celle au dessus ». Enfin, le niveau culturel et les connaissances architecturales du notaire, ainsi que le délai séparant le décès de l'inventaire peuvent également jouer un rôle perturbateur.

Nos deux documents, en particulier, ne fournissent aucune mention quant à la dimension et à la valeur des objets inventoriés. La décoration est décrite d'une façon très sommaire. Et aucune information relative aux sujets représentés sur les tableaux, estampes et tapisseries n'est donnée, à l'exception de la mention des portraits. Dans l'inventaire de 1748, il est très difficile de suivre les pas du notaire et de saisir de quel espace il parle. Le vocabulaire utilisé est très peu spécialisé et les pièces citées sont pour la plupart désignées par les termes de salles et de chambres.

¹⁸ Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p 26-33.

De plus, la mention aléatoire des ustensiles servant pour le feu et le nombre de rideaux ne nous ont pas permis d'identifier tous les espaces.

Un inventaire après décès n'est donc pas une source exhaustive. Il fournit la description des lieux et une énumération du mobilier pièce par pièce, mais ce n'est encore qu'une image arrêtée. La vie en est absente, c'est pour cela que l'apport du Journal de Louis-François Guiguer est capital à notre travail.

3.3. Le Journal de Louis François Guiguer, baron de Prangins

Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins, décrit quinze années de la vie au château. Rédigé entre 1771 et 1786, il aborde la vie quotidienne, familiale, sociale, politique, économique et intellectuelle du baron, de sa famille, de sa domesticité et de ses hôtes. Le journal, déposé aux Archives cantonales vaudoises, compte environ un millier de pages dans sept volumes. Son rédacteur principal en est le baron Louis-François Guiguer, secondé dans un premier temps par son homme de confiance, Christoph-Daniel Renz¹⁹, puis par sa femme Matilda Guiguer-Cleveland²⁰.

Ce journal n'est ni un livre de raison, il n'aborde pas la gestion financière du domaine proprement dite, ni un journal intime. Il relate au jour le jour les événements de l'existence de ses rédacteurs et certains de leurs sentiments sur ceux-ci. Il rend compte de la vie du domaine, des changements et des réparations apportés au château et à ses environs. C'est donc un accès direct à la vie menée dans un château vaudois à la fin de l'Ancien Régime mais aussi une fenêtre ouverte sur l'intimité familiale et les représentations de ses habitants²¹.

Le Journal ne permet toutefois pas la reconstitution de la distribution du château de Prangins. Celui-ci n'est jamais dépeint par l'auteur. Le château, ses pièces, sa décoration et son ameublement sont, pour le rédacteur, intégrés de façon si évidente

¹⁹ Christophe-Daniel Renz (1742-1826), originaire de Wurtemberg. Il habita au Château de Prangins dès 1771 avec Louis-François, dont il était le bras droit et l'ami. Il fut reçu bourgeois de Prangins en 1782 et, la même année, il épousa Charlotte-Marie Nadal (1748- ?), petite-nièce du peintre Liotard. A la mort d'Etienne de Ribaupierre en 1785, il devint châtelain de Prangins. Dans le nouveau canton de Vaud, il fut le premier syndic de Prangins (1803-1804).

²⁰ Matilda Cleveland (1758-1817), épouse Louis-François Guiguer le 4 juin 1778.

²¹ Madeleine Foisil, « L'écriture du for privé », et Jean Marie Goulemot, « Les pratiques littéraires ou la publicité du privé », in *Histoire de la vie privée*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986, p. 331-370 et p. 371-406. Mais aussi Madeleine Foisil, *Le sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVIe siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981 ; *Journal de Jean Héroard*, sous la dir. de Madeleine Foisil, préf. de Pierre Chaunu, Paris, Fayard, 1989.

à la vie de tous les jours qu'il ne ressent jamais le besoin de les décrire. Mais le Journal nous permet de saisir quotidiennement une partie des activités qui se déroulent au château et, à ce titre, est une source irremplaçable. Malheureusement, ces activités sont rarement situées précisément dans un espace ou dans un autre. L'espace architectural n'apparaît que dans sa relation avec le vécu et le plus souvent n'est que sous-entendu. Il est allusif, tout juste suggéré. Il n'est jamais décrit pour lui-même. Nous voyons cependant parfois apparaître une localisation précise : « le salon bleu », « dans la bibliothèque », ou alors c'est de la mention d'un incendie, d'une réparation ou d'une transformation effectuée qui amènent la désignation d'un espace. Mais la description des activités priment toujours sur celle des lieux dans le Journal de Louis-François Guiguer.

Une des premières étapes de notre travail a consisté à recenser les occurrences architecturales présentes dans le Journal (annexe 1). Mais c'est surtout cette large perspective sur la vie que l'on pouvait mener dans un château à la fin du XVIII^e siècle sur les bords du Léman, qui va nous permettre de mieux comprendre la distribution et l'aménagement général du château de Prangins. Complétant les plans et les inventaires après décès, le Journal permet donc de redonner vie à des documents qui en sont pour une large part dépourvus.

3.4. Les traités d'architecture et les dictionnaires

L'architecture et la distribution du château de Prangins, tout empreintes du modèle français, ainsi que l'histoire de la famille Guiguer, nous engagent à chercher en France nos comparaisons, d'autant plus qu'aucun traité d'architecture n'a été rédigé dans notre région à cette époque. Les traités d'architecture français ont été, dès le XVI^e siècle, l'une des premières manifestations d'une réflexion spécifique sur la façon d'habiter. Les théoriciens vont chercher à rendre cette discipline « rationnelle », ce qui conduit à la codification de l'architecture intérieure. Ces réflexions prennent en compte le mode de vie de l'élite sociale de leur époque, et tout particulièrement la bienséance et les règles de réception. Ces traités se veulent souvent pédagogiques, et s'attribuent un rôle visant à transmettre un savoir-vivre, une idéologie, permettant d'accéder aux représentations que leur auteur se fait des rapports humains, du couple, et de la famille. Cependant, l'idée convenue que donnent les traités de la distribution d'une habitation est parfois bien loin de coïncider avec la réalité pratique. Ils sont bien souvent normatifs et plaident pour une société

imaginaire. C'est une idéalisation, un modèle pour une époque. On sent toujours, surtout dans les bâtiments destinés à la noblesse, une certaine incompatibilité entre art et usage d'une part, et convenance et commodité d'autre part. Ceci est d'autant plus vrai quand on s'éloigne de la noblesse curiale des hôtels parisiens. De plus, tout au long de l'existence d'un bâtiment, ses utilisateurs vont y opérer des changements d'affectation et des travaux qui vont plus ou moins modifier le plan initial et les intentions de l'architecte. Les plans proposés par les traités, de par la terminologie souvent peu spécialisée qu'ils utilisent, cabinet, chambre, garde-robes par exemple, ne permettent pas de connaître l'affectation précise d'un espace.

Les traités d'architecture français du XVIII^e siècle ont pour principal objet l'hôtel urbain. Il faut donc garder en tête que l'hôtel particulier n'est pas un château, mais le premier a servi de principal modèle pour la distribution intérieure du second. Dans ce travail, il s'agit donc de comparer certains aspects de la distribution du château de Prangins avec les recommandations de ces traités. Nous en avons retenu un certain nombre : *L'art de bâtir des maisons de campagne* de C.E. Briseux (1761) ; *Cours d'architecture* de Jacques-François Blondel (1771-1777) ; *Le génie de l'architecture ou l'analogie de cet art avec nos sensations* de Nicolas Le Camus de Mézière (1780). Nous pourrions ainsi saisir en quoi la distribution du château de Prangins se conforme aux avis des théoriciens parisiens et en quoi elle en diffère. En cas de différences, nous essayerons de les expliquer à la lumière des usages, des représentations et du mode de vie de la famille de Louis-François Guiguer. L'utilisation de traités postérieurs pourra également être instructive, nous y recourrons parfois.

Les termes architecturaux évoluant, se spécifiant et se transformant avec le temps, il s'est avéré nécessaire de recourir à des dictionnaires d'architecture qui avaient cours dans le dernier quart du XVIII^e siècle. Ils offrent une qualification et, souvent aussi, une utilisation précise pour chaque dénomination spatiale. Nous avons privilégié dans ce travail l'utilisation de l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert²², dont la date d'édition est très proche chronologiquement de notre cas, et avons également

²² *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot..., & quant à la partie mathématique par M. d'Alembert..., Paris, 1751 à 1780, 35 vol.

consulté les dictionnaires de Furetière et celui de Trévoux²³. Il faut aussi tenir compte du fait qu'un terme peut avoir plusieurs significations.

3.5. Les travaux des sociologues et des historiens

Nous tablons sur l'idée que l'évolution des mentalités, des usages et des représentations sont responsables de l'évolution et des changements dans l'habitat, en particulier en ce qui concerne les classes les plus privilégiées, c'est-à-dire celles qui ont les moyens de réaliser leurs envies. C'est donc vers l'histoire sociale et l'histoire des mentalités que nous devons chercher le moyen d'expliquer la distribution d'une demeure. Norbert Elias, le premier, a mis en lumière le lien entre le mode de vie de la noblesse et son habitat. Il a apporté une perspective nouvelle pour appréhender une production artistique : « Des créations culturelles que nous envisageons, sous l'angle purement esthétique, comme des variantes d'un style donné, étaient ressenties par les hommes du temps comme l'expression hautement différenciée de certaines qualités sociales »²⁴. Même si notre cas est relativement éloigné de la noblesse de cour parisienne et que nous n'acceptons pas toutes les conclusions de Norbert Elias, c'est dans la logique de son approche que nous souhaitons mener ce travail.

Les travaux sur l'histoire de la vie privée²⁵ et plus particulièrement de Philippe Ariès²⁶ et de Jean-Louis Flandrin²⁷ sur l'évolution de l'enfance et de la famille sous l'Ancien Régime seront les outils nous permettant de saisir la portée sociale du choix d'un dispositif architectural. Nous sommes cependant bien conscients que ses travaux portent principalement sur la France et que la succession des étapes du processus est très variable dans son développement chronologique selon les classes sociales et les régions. Selon cette approche, à une situation de départ qui est celle de la fin du Moyen Age, caractérisée par un individu ou une famille encadrés dans des solidarités collectives, communautaires et féodales, empêchant une distinction entre privé et public telle que nous l'entendons aujourd'hui, succède la situation du XIX^e

²³ Antoine Furetière *Dictionnaire universel*, 1690, repris par l'abbaye de Trévoux sous le nom de *Dictionnaire universel français et latin*, 1704, réédité en 1721, 1732, 1742, 1752 et 1771.

²⁴ Norbert Elias, op. cit., p. 38.

²⁵ *Histoire de la vie privée*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986. Philippe Ariès, .

²⁶ Philippe Ariès, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIIIe siècle*, Paris Seuil, 197 ; op. cit., 1975 ; « Pour une histoire de la vie privée », in *Histoire de la vie privée*, op. cit., p. 7-19,

²⁷ Jean-Louis Flandrin, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984.

siècle. Dans celle-ci, la société est constituée d'anonymes qui s'ignorent, repliés sur leur famille. Toujours selon Ariès, cette évolution a plusieurs causes : le rôle nouveau de l'Etat, qui intervient de plus en plus dans des sphères autrefois réservées aux communautés (le cas est sans doute un peu différent dans le Pays de Vaud sous domination bernoise mais une étude sur le sujet fait défaut) ; le développement de l'alphabétisation et la diffusion de la lecture ; les nouvelles formes de religion qui se mettent en place à partir du XVI^e siècle. Ces changements se manifestent, entre autres, dans l'architecture. Le livre de Monique Eleb et Anne Debarre, *Architecture de la vie privée : XVII^e-XIX^e siècles*²⁸, qui synthétise les diverses approches de l'histoire des mentalités autour de l'architecture domestique, nous servira de guide tout au long de ce travail. Cette approche a une portée très générale, cependant, ici, nous souhaitons l'appliquer à un cas particulier situé dans une période précise. En effet, l'habitat est, selon nous, et à la suite des auteurs précédemment cités, un indicateur privilégié pour saisir les transformations des représentations sociales et de la vie privée.

Les travaux historiques sur le mode de vie et la mentalité de la noblesse vaudoise à la fin de l'Ancien Régime sont plutôt rares à notre connaissance. Le livre de William et Clara Charrière de Severy²⁹, basé sur la correspondance de plusieurs personnages de l'Ancien Régime finissant, nous a offert un intéressant comparatif avec la vie quotidienne de la famille Guiguer. A la suite de cette lecture, nous pensons que les mœurs au château de Prangins peuvent être considérées comme représentatives de celles de la noblesse vaudoise de leur époque.

Enfin, pour terminer avec la présentation des sources, nous regrettons l'inexistence de catalogues des peintures de genre au XVIII^e siècle dans les cantons de Genève et de Vaud. Cela nous aurait permis des confrontations intéressantes entre les représentations graphiques de la vie quotidienne et les témoignages que nous possédons.

3.6. Comparaisons avec les châteaux de la région

Nous effectuerons certaines comparaisons avec d'autres châteaux de la côte lémanique du Pays de Vaud. Elles seront distillées dans les divers chapitres qui

²⁸ Monique Eleb avec Anne Debarre, op. cit.

²⁹ William et Clara Charrière de Sévery, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du dix-huitième siècle*, Lausanne, 1911, 2 tomes.

composent notre étude. Cependant, cet exercice est rendu difficile du fait que le travail que nous avons entrepris n'a jamais été réalisé sur un autre château vaudois. Notre choix s'est porté sur des demeures dont nous avons pu nous procurer un inventaire ayant une date de rédaction proche de celui de l'inventaire après décès de Louis-François Guiguer.

Le château de Coppet³⁰ possède une situation géographique et une histoire comparables à celles du château de Prangins³¹. Ils sont d'ailleurs séparés d'à peine douze kilomètres. Leur plan en « U » et leurs quatre pavillons dominant l'un et l'autre le lac Léman. Tous deux ont été élevés, dans leur forme définitive, lors de la première moitié du XVIII^e siècle. Ils sont la propriété de familles de financiers protestants, ayant créé un réseau passant par Genève et Lyon, et établis comme banquiers à Paris. Deux inventaires du château de Coppet, l'un de 1771-1772³² et l'autre de 1784³³, nous permettent de nous faire une idée de sa distribution intérieure.

Nous possédons également un inventaire du « mobilier existant dans le château d'Hauteville et ses dépendances » fait au mois d'octobre 1786³⁴. Le château d'Hauteville est certes quelque peu éloigné géographiquement de celui de Prangins, puisqu'il se trouve près de Vevey, mais l'inventaire a l'avantage d'être exactement contemporain de celui réalisé à la mort de Louis-François Guiguer.

Enfin, nous utiliserons la documentation relative à la construction du château de Crans entre 1764 et 1769, que nous avons tiré de l'article de Monique Fontannaz et Monique Bory³⁵. L'édification de ce château est certes un peu plus ancienne que l'époque sur laquelle nous travaillons, mais ces documents ont l'avantage de présenter les intentions de ses commanditaires, Antoine et Marie-Charlotte Saladin³⁶.

³⁰ La baronnie de Coppet a été acquise, le 1^{er} mai 1780, par Madame de Thellusson pour son troisième fils, Pierre-Germain de Thellusson (1767-1831), baron de Coppet de 1781 à 1784. La vente du château à Monsieur Necker est signée, le 3 mai 1784.

³¹ Monique Fontannaz, « Deux destinées parallèles : les châteaux de Coppet et de Prangins aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue suisse d'art et d'archéologie*. Zurich, 55, 1998, p. 81-90.

³² ACV Bim 2057, p. 46-107, inventaire, 18 déc. 1771 – 22 janv, 1772

³³ APCC, C. 9, no 6, 21 oct. 1784. Transmis gracieusement par Monique Fontannaz.

³⁴ Nous tirons l'inventaire de Frédéric Grand d'Hauteville, *Le château d'Hauteville et la baronnie de St-Légier et la Chiésaz*, Lausanne, Spes, 1932, p 70-85.

³⁵ Monique Fontannaz et Monique Bory, « Le château de Crans, une œuvre genevoise ? » *Genava*. Genève, 37, 1989, p. 59-115.

³⁶ Antoine Saladin (1725-1811), marié à Marie-Charlotte (1733-1794) a acheté la seigneurie de Crans en 1763.

Crans se situe tout près de Prangins, et à l'époque de Louis-François Guiguer, les deux seigneurs et leur famille se rendent fréquemment des visites de bon voisinage.

4. La famille Guiguer et le domaine de Prangins

Ce premier chapitre tire l'essentiel de sa substance des travaux de Chantal de Schoulepnikoff³⁷ et Solange Michon³⁸ sur le château de Prangins et la famille Guiguer et de l'ouvrage de Herbert Lüthy sur les banques protestantes en France³⁹. Les Gyger sont originaires de Bürglen « au Comté de Turgovie dépendant de la Ville de St. Gall coalisée des Cantons suisse »⁴⁰, dont ils sont bourgeois. En 1610, Léonard Gyger émigre à Lyon, grand centre de foire en relation avec St-Gall pour le commerce de drap, comme négociant. Il y francise son nom en Guiguer et y fonde une famille en 1615. Léonard II Guiguer se lance dans le métier de la banque dans le dernier quart du XVII^e siècle. Il s'associe avec son cousin Jean-Claude Tourton, établi à Paris. La Banque Tourton-Guiguer devient un des grands établissements bancaires protestants de Paris à la fin du règne de Louis XIV. Son réseau passe par Genève, Lyon, Amsterdam et Londres.

Le fils de Léonard II, Louis Guiguer (1675-1747), grand-oncle de Louis-François, se marie avec Judith van Robais, fille du propriétaire de la manufacture royale de drap fin d'Abbeville. Conséquemment à des brouilles avec ses associés Tourton, Louis Guiguer mène seul ses affaires dans le milieu financier (système de Law, compagnies des Indes et du Mississippi). Il a ses entrées à Versailles et achète une grande maison avec vingt arpents de jardin au village de Marnes entre Versailles et Saint-Cloud, où il établit sa résidence. Il agrandit et embellit ce domaine qui finit par compter 95 hectares de terres, dont presque la moitié est englobée dans un grand parc. La propriété compte plusieurs corps de bâtiments, cours, remises, écuries, orangerie, belvédère, glacière, volière, jardins et bois, le tout clos de murs. Après le passage du domaine en plusieurs mains, c'est finalement Louis XVI qui en devient le propriétaire en 1776. Louis Guiguer fait également l'acquisition, en 1722, d'un grand hôtel particulier à Paris, dans le quartier du Temple.

³⁷ Chantal de Schoulepnikoff, *Le Château de Prangins : la demeure historique*, Zürich, Musée national suisse, 1991.

³⁸ Solange Michon, « Louis Guiguer et le château de Prangins », *Geneva*, Genève, 42, 1994, p. 151-180.

³⁹ Herbert Lüthy, *La banque protestante en France : de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1959-1961, 2 vol.

⁴⁰ Citation extraites de Solange Michon, art. cit., p. 152.

Le 4 septembre 1723, Louis Guiguer achète la terre et la baronnie de Prangins dans le Pays de Vaud, à Jean Rieux. Il entre ainsi dans la noblesse avec le titre de baron. C'est une pratique relativement courante dans le Pays de Vaud à cette époque, comme le remarque Abraham Ruchat en 1730 : « Il y a dans le Canton de Berne, dans le Pays de Vaud, etc., plusieurs fiefs tant grands que petits, qui ont été achetés, ou s'achètent encore, de temps en temps, par des marchands [...] ou par des paysans, qui [...] se disent nobles parce qu'ils sont vassaux »⁴¹. Entre 1728 et 1747, il réunit par achat à son nouveau fief différentes terres environnantes qui causaient de perpétuels conflits avec ses voisins. Dans le cadre de cette opération, le 16 juillet 1743, Louis Guiguer, charge Abraham Le Coultre, seigneur de Lavigny, de faire la « rénovation » de ses terres, c'est-à-dire de dresser un inventaire de tous les droits et redevances dont bénéficie le seigneur. Le Coultre procède également à l'unification des fiefs, ainsi, les diverses conditions et distinctions existantes entre les différents types de terres sont simplifiées ou supprimées, tout comme de très nombreux genres de taxes. Il établit aussi les droits et les devoirs de chaque propriétaire vis-à-vis du seigneur. Le Coultre dresse les plans de la baronnie par lesquels on apprend que : « ... le château de Prangins avec ses Edifices, Tours et Prisons, nouvellement construit par le prénommé Noble et Généreux Seigneur Baron, es années mil sept cent trente deux, trente huit et trente neuf, au même lieu et place, où existoit l'Ancien Château. Ensemble une Cour du côté d'occident, et deux grandes terrasses, l'une haute et l'autre basse des autres trois côtés du dit Château, avec encore un petit bâtiment en forme de Pavillon presque contigu, consistant en logement Cave et fours. Le tout limitant le Grand Jardin potager çï-après confiné de Joux, le Glacis de la dite basse terrasse, sous proche désignée, avec les fossés du lac, bize et vent, et pour aussi un peu de joux. Et les places servant d'entrée au dit Château aussi de Vent »⁴². Ainsi apprenons-nous qu'un ancien château existait à l'emplacement où le nouveau a été bâti et que ce dernier est l'oeuvre de Louis Guiguer entre 1732 et 1739. C'est donc dans ces années que le château de Prangins prend la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. Durant la vie de Louis Guiguer, le château, dans lequel il a dû très peu résider, est habité par

⁴¹ Abraham Ruchat, *L'Etat et les délices de la Suisse, en forme de relation critique par plusieurs auteurs célèbres*, 4 vol., Amsterdam, 1730, vol. 1, p.417.

⁴² Citation extraite de Solange Michon, « La Grosse Le Coultre et l'histoire du château de Prangins », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, 46, 1989, p. 224-225.

Daniel de Ribaupierre, qui en est le châtelain, et des domestiques. Selon l'inventaire de 1748, presque toutes les pièces étaient meublées.

A la mort de Louis Guiguer, c'est son neveu et associé, Jean-Georges Guiguer (1707-1770), qui hérite de sa fortune. Louis a aussi offert à son neveu une charge d'officier au régiment des Gardes suisses, introduisant ainsi sa famille dans la noblesse d'épée. Jean-Georges reprend les affaires de son oncle et gère sa fortune. L'évolution effectuée en trois générations par la famille Guiguer est typique des marchands qui se sont lancés dans la finance à la fin du XVII^e siècle et qui y ont réussi.

En 1753, Jean-Georges vend la propriété de Marnes. Dans les années qui suivent, il viendra s'installer à Prangins. Mais, avant 1755 en tous les cas, le château n'est toujours pas habité par son propriétaire. La correspondance de Voltaire, à qui Jean-Georges Guiguer a offert l'hospitalité de son château, ne mentionne pas ce dernier dans sa propriété. D'ailleurs, toujours selon Voltaire, le château est en travaux, « [...] Dieu vous préserve [...] de venir voir un pauvre malade dans ce beau château qui n'est pas encor meublé, et où il n'y a presque d'appartement que ceux que nous occupons. On travaille au reste, mais tout ne sera prêt qu'au printemps. »⁴³. En décembre 1755, Jean-Georges se marie, en deuxièmes noces, en l'église de Prangins, avec Marie-Louise Bazin de Limerville de la Calmette, fille du seigneur de Duillier. Ce mariage vaudois est le signe que la famille Guiguer prend clairement en main la seigneurie de Prangins et s'y établit fermement. Des travaux sont réalisés au château à partir de cette date et jusqu'à la mort de Jean-Georges. Ainsi, les fossés sont comblés et de nouvelles promenades sont aménagées⁴⁴. Un nouveau temple, face au château, est édifié entre 1758 et 1759⁴⁵. Jean-Georges marie, en 1768, sa fille, Elisabeth-Sophie, à Charles-Albert de Mestral de Saint-Saphorin, marquant ainsi l'entrée de la famille Guiguer dans la meilleure noblesse vaudoise. A sa mort, survenue le 4 février 1770, Jean-Georges Guiguer lègue son domaine à Louis-François Guiguer, l'aîné de ses fils.

Louis-François est né à Paris, le 1^{er} décembre 1741, dans l'hôtel de son grand-oncle Louis Guiguer. Il y passe sa petite enfance. Dès 1753, il poursuit ses études au

⁴³ Voltaire, lettre adressée à Jacques Abram Elie Daniel Clavel de Brenles, le 12 janvier 1755, tirée de Theodore Besterman, *The complete works of Voltaire*, vol. 99, Genève, Institut et Musée Voltaire, Les Délices, 1971, p. 385-386.

⁴⁴ Christophe Amsler, art. cit., p. 240.

⁴⁵ Christiane Dunant, *L'église de Prangins*, [Prangins], [s.n.], 1986, (Plaquette réalisée à l'occasion du 225^e anniversaire de la construction de l'église le 23.11.86).

Collège de Genève. En 1757, il entre comme officier aux Gardes suisses. Il participe à la campagne de Hesse en 1760 durant la Guerre de Sept Ans. Les armes le passionnent peu, et de santé fragile, il a déjà abandonné la carrière militaire à la mort de son père. Louis-François s'installe au château de Prangins le 31 mars 1771⁴⁶.

Dès lors, il vivra noblement sur ses terres de Prangins.

Louis-François est un riche seigneur qui « règne » sur un domaine largement étendu et arrondi par les achats de terres de son grand-oncle. La baronnie englobe les villages de Prangins, Gland et Vich. Elle compte également les deux-tiers des droits fonciers de Genolier, les droits de pêche sur la Promenthouse et le lac de Versoix à Rolle, le monopole de l'usage des cours d'eau et un domaine foncier personnel de 153 ha de champs, de vignes et de bois. La baronnie est estimée à 300'000 livres de France, plus 30'000 livres pour la vaisselle d'argent et 50'000 pour le mobilier du château, selon le testament de Jean-Georges Guiguer. Il faut ajouter à cela des obligations envers des particuliers, en créances royales de France, en actions des fermes et en titres de la Compagnie des Indes, soit un portefeuille de 1'305'719 livres, plus environ 40'000 livres de rentes viagères ou autres⁴⁷.

Le 4 juin 1778, Louis-François épouse Matilda Cleveland, sa cousine anglaise par alliance, à Tapley (Devon). En août, le couple est de retour à Prangins et Matilda prend sa place de maîtresse de maison au château. Six enfants naîtront de ce mariage, dont trois survivront. C'est plus particulièrement sur cette partie de la vie en famille de Louis-François que porte notre travail.

Le Pays de Vaud, à la fin de l'Ancien Régime, est une terre de nobles, dans une Suisse majoritairement bourgeoise⁴⁸. Des fortunes amassées dans la finance et le négoce s'y investissent dans les fiefs seigneuriaux et leurs nouveaux propriétaires s'agrègent à la noblesse locale. Bon nombre de banquiers suisses ou étrangers, en quête de reconnaissance sociale, choisissent la région entre Lausanne et Genève, sur la Côte. La noblesse vaudoise forme un groupe auquel viennent se joindre les magistrats nommés par le souverain bernois et l'élite bourgeoise des villes vaudoises riveraines du Léman, mais aussi de la République de Genève. Aux côtés des nobles, on rencontre donc des marchands, des banquiers, des membres des professions

⁴⁶ Ainsi débute son journal, « Arrivé à Prangins. (J I-1, 31 mars 1771) ».

⁴⁷ Georges Rapp, « Une figure vaudoise de la fin de l'Ancien Régime, Louis-François Guiguer, avant-dernier baron de Prangins (1742-1786) » *Revue d'histoire suisse*, 1945, p. 22-23.

⁴⁸ STUBENVOLL, Marianne, « La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche » in *De l'ours à la cocarde : régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Payot, 1998, p. 311.

libérales, des officiers au service étranger, des pasteurs et des précepteurs, mais aussi les étrangers de passage dans la région. Ensemble, ils forment une société cultivée, ayant les mêmes codes mais dont le niveau de fortune peut varier de façon importante. C'est donc le mode de vie qui fait l'appartenance à cette société.

La noblesse vaudoise accordait une part importante de son temps à la vie à la campagne. La terre, c'est la puissance. Elle permet de donner du travail, de la louer à qui en a le besoin, de prêter des semences ou de l'argent. Le patronage du seigneur est au centre du système féodal de l'Ancien Régime. Il parraine les enfants de ses fermiers, domestiques et officiers, et il patronne les institutions sociales des villages sous son autorité (charité, école, bourses des pauvres). Les seigneurs vaudois demeurent dans leurs terres, qui leur fournissent une grande partie de leurs revenus, seul placement considéré comme sûr. Mais, pour le plus grand nombre d'entre eux, l'hiver venu, ils migrent vers les villes et s'y installent pour la saison des mondanités. Sur ce point, les Guiguer se distinguent de leurs pairs. Pas loin de Prangins, Voltaire vit aussi toute l'année à la campagne. Il faut ici, cependant, relativiser l'isolement du château de Prangins. Il se trouve tout proche des villes de Rolle et de Nyon, et moins d'une journée suffit pour se rendre à Genève et en revenir. Louis-François n'occupe aucune fonction administrative, politique, militaire ou diplomatique au service de Berne, ce qui est normalement le cas de la plupart des nobles vaudois. Autre différence avec ses pairs, le plaisir de la chasse, tant goûté par les nobles de son temps et qui constitue un droit féodal, ne semble pas passionner Louis-François Guiguer. Une seule mention en est faite dans le Journal et cette tentative se solde par un cuisant échec.

Vers 1780, la maisonnée de Prangins compte Louis-François et sa femme Matilda, Christophe-Daniel Renz, le conseiller et l'ami du baron, et une quinzaine de domestiques. Six enfants viennent s'ajouter à ce nombre, cinq garçons, dont trois meurent en bas âge, et une fille qui naîtra après la mort de son père. Le château est donc, à cette époque, destiné à l'usage d'une seule famille, celle du propriétaire, et de quelques familiers.

5. Les aménagements du château et la distribution intérieure vers 1780

Le château, au XVIII^e siècle, se définit comme une maison appartenant à un particulier vouée à l'habitation, souvent non permanente, et à l'exploitation d'un domaine. Il possède des rôles publics, de divertissement et de prestige. Le château se différencie de la maison de campagne par un certain nombre de fonctions supplémentaires, en particulier juridiques et administratives, liées au rôle féodal du seigneur.

5.1. La situation du château et ses aménagements

C'est par une grande avenue bordée d'arbre que l'accès au château se fait depuis le village. A l'ouest se trouvent la basse-cour et ses bâtiments. A l'est prend place le grand potager ceint de murailles. Au sud, en direction de Nyon et perpendiculairement à l'avenue, se situe une promenade plantée de tilleuls en quinconce (fig. 1).

Mais le château fait également partie d'un ensemble plus vaste, le domaine, qui est composé de plusieurs promenades, de places, d'un bois de pin, de champs, de vignes, d'un pont, d'un port, de l'église et de la métairie des Avouillons⁴⁹. Le port offre la jouissance très appréciée de promenades en bateau, « Partie de plaisir en famille : en batteau, de notre port sous notre pré, a notre rade, a la rive de notre bois, lieu dit La Chambre. Gouté a terre avec notre équipage et revenus en voiture sauf Messieurs Desprez, Renz et jeune Auguste. (J VI-35, 7 mai 1785) ». Quant à la métairie des Avouillons, elle est l'objet constant des attentions de Louis-François et sa destination préférée de promenade. Les dépendances sont nombreuses. Elles comptent un jardin potager, une maison des fours, deux granges, trois écuries, des pigeonniers, un pailler, un grenier, des remises et couverts, une forge, une maison pour la basse-cour avec poulailler, une maison pour les eaux minérales de Prangins et enfin une laiterie. C'est dans l'une des écuries que sont stockés les carrosses et les équipages qui permettent au baron et à sa famille de se déplacer pour leurs visites ou pour leurs affaires. Ces visites, aux voisins, aux connaissances, aux amis et à la famille, occupent une part importante de la vie de Louis-François Guiguer. Le parc compte trois voitures, un cabriolet et un chariot pour les promenades.

⁴⁹ Christophe Amsler, art. cit, p. 240-245.

Le château se situe au cœur de ces aménagements et de ces constructions. Il occupe l'emplacement d'un château plus ancien, ce dernier bâti sur les ruines de la forteresse du Moyen Age qui dominait le paysage alentour. Cette situation expliquerait l'absence d'un « véritable » jardin, au sens français du terme, ce que déplorait déjà Voltaire en 1755, « Prangin est un véritable palais, mais l'architecte de Prangin a oublié d'y faire un jardin »⁵⁰. Le site, par sa configuration, empêche le plan classique du château entre cour et jardin. A défaut de jardin, le château possède une terrasse faisant face au lac et le dominant majestueusement. La composition est monumentale (fig. 2, 3 et 4⁵¹). Les voyageurs de passage sur les bords du Léman ne pouvaient manquer le château de Prangins, et nombreux sont ceux à y avoir fait halte. Sa façade principale donne donc du côté cour et fait face au village. Par sa forme, ses tours et son emplacement, rappelant la forteresse médiévale, le château est également une affirmation de l'ancienneté et de la légitimité du pouvoir seigneurial. Un aspect certainement important quand on est de noblesse relativement récente.

L'art, l'architecture en particulier, est un moyen pour son possesseur d'afficher son statut. Avant d'avoir une valeur marchande, il a une valeur d'usage⁵². C'est au travers de l'architecture et de la richesse de leur demeure que les grands financiers affichaient leur réussite économique, comme les nobles le faisaient au travers de leur palais urbain et de leur château. En tant que constructions de prestige, le château se doit d'en imposer par sa modernité ou par son raffinement, et de se conformer aux principes de « l'architecture ayant cours » : régularité du plan, emploi d'un système de proportions, présence d'espace de dégagement, séparation nette entre le rural et le logement. Toutes ces caractéristiques figurent parmi les principes de l'architecture classique qui ont pour but de parvenir à une construction bien ordonnée, reflet de l'ordre universel, idée à la base de la théorie architecturale. C'est en France, depuis le milieu du XVI^e siècle et jusqu'à la fin du XVIII^e, que ces principes furent exprimés de la manière la plus systématique. Quelle est la position qu'occupe le château dans la hiérarchie architecturale et sociale ? En effet, selon la théorie architecturale, un bâtiment ne doit pas seulement être adapté à son rôle pratique et obéir à des règles

⁵⁰ Voltaire, lettre adressée à Nicolas Claude Thieriot, le 24 mars 1755, tirée de Theodore Besterman, op. cit., vol 100, p. 36.

⁵¹ Ces figures sont présentées uniquement dans le but de se faire une idée de la situation du château de Prangins et ne seront pas analysées.

⁵² Christian Michel, « L'artiste et ses publics », *Histoire de l'art*, n°53, novembre 2003, p. 5.

formelles d'ordre et de proportions. Il doit également exprimer quelle est sa nature propre, c'est-à-dire aussi celle de son propriétaire, et trouver sa juste place face au reste de la « Création », selon le principe de convenance que Jacques-François Blondel définit ainsi : « on dit qu'un bâtiment a de la convenance lorsqu'on a remarqué que la disposition extérieure et les principales parties de la décoration sont absolument relatives à l'objet qui a donné lieu à ériger l'édifice [...] »⁵³.

Le château de Prangins lui-même se situe au bout d'une allée, désaxé sur la gauche par rapport à celle-ci. Cette allée, après un coude et la grille, débouche dans la cour. Les carrosses y pénètrent pour y déposer et y reprendre les hôtes du château, ainsi que le baron et sa famille, « Vers les neuf heures du matin, une voiture a fait le tour de la cour au grand trot et qui amenoit-elle ? Mademoiselle Ravel, conduite par sa tante. A cette nouvelle, chacun a descendu le plutôt qu'il a pu de sa chambre et, pour tout compliment, a laissé voir sa joye. (J II-47, 18 octobre 1774) ». Mais cette allée et la cour n'ont pas que des fonctions de desserve. C'est en ces lieux que se déroulent plusieurs événements qui ponctuent la vie des habitants du village de Prangins. Le baron offre volontiers les abords de son château en cas de fête villageoise ou de fête de mariage, « Une noce d'un mariage beni dans la semaine, savoir Laiduc de Benex et la mariée Blondel de Gland ont demandé le gazon de la fontaine pour sale de danse ; sur quoi ils ont été reçus dans le chateau et fêtés, en vin p[ou]r les hommes et rubans pour les filles de la noces. (J II-64, 30 avril 1775) ». De bonne grâce, le seigneur et ses familiers prennent part à ces divertissements, ainsi que leurs domestiques.

Louis-François gère sa seigneurie en bon père, soucieux du bien-être de ses habitants. En 1777, il fonde la « petite école », destinée à apprendre à lire, à écrire et à compter aux enfants des paysans de Prangins, Vich et Gland. Il y enseigne personnellement, assisté en cela par le pasteur Ducros, souvent au travers d'exemples pratiques tirés de la vie aux champs. Cette « petite école » se tient dans la maison du granger du château qui a été aménagée à cet effet, « Monsieur Ducros instruit Monsieur Meylan le regent et se joint à moi pour executer les premieres ameliorations à apporter a l'école : 2 chambres dans la maison precedemment du granger destinées a 2 classes. (J IV-259, 12 décembre 1781) ». Le baron patronne également la « Société militaire » des paysans de Prangins et, en 1782, institue les

⁵³ Jacques-François Blondel, op. cit., I, p. 389-390.

« cadets volontaires ». Les exercices, principalement le tir, les fêtes et les cérémonies liés à ces deux sociétés ont pour cadre la cour et les environs du château. Le tout se termine souvent en musique par un goûter ou un bal sur les pelouses du château, « Notre L'Espinasse vient partager notre fête militaire et villageoise. La belle jeunesse, grenadiers et fusiliers prennent les armes. Ils vont (d'abord après avoir défilé devant les grilles du château) à Benex faire honneur au roi, que l'avantage de l'adresse au fusil a placé à ce haut rang, la journée du vendredi ; puis se rendent encore au château, se rangent en très bel ordre au lieu destiné pour la collation. Les paysannes vont partager et augmenter la joie. Les armes sont posées et gardées par des factionnaires, et le violon met tout en mouvement sur les gazons et sous l'ombre des ormeaux. La ville voisine a fourni des spectateurs et peuplé la promenade. La dame du château, à la tête de la compagnie de visites qu'elle a reçue et des habitants de sa maison, présidait à la fête sur un carré de gazon qui, je pense, avait été placé là par une grande prévoyance. Elle a versé le thé en habile Anglaise. (J IV-25-26, 9 mai 1779) ». Sociétés militaires et de cadets, petite école : c'est au travers de telles institutions que le seigneur obtient fidélité et considération de ses dépendants et assoit son autorité. Toutes ces activités ont lieu au château ou dans ses environs proches.

C'est donc sur des espaces appartenant au château qu'est reçue la population de Prangins sans distinction de statut, la silhouette régulière du château servant de toile de fond à ces manifestations. C'est là que le baron joue son rôle de chef de la communauté, où il montre ce qu'il est, le maître, devant le symbole de son autorité, sa demeure. Le château reste donc au centre de la vie villageoise à la fin de l'Ancien Régime malgré son rôle politique finalement très limité. C'est par leur fortune et leur puissance que les classes supérieures se font respecter, mais aussi par l'architecture. Le château, par son extérieur, sa situation et sa façade, assume une fonction évidente de représentation et exprime le statut de son possesseur. Le château est donc un moyen d'auto-affirmation et de légitimation, le symbole du pouvoir politique, social et économique de son possesseur. Il évoque aussi, pour les paysans, une manière de vivre qui distingue son propriétaire et ses familiers du

commun. Le château est offert au regard de tous, du paysan au bailli. C'est un ensemble de signes qui est décrypté et interprété par tous ceux qui le fréquentent⁵⁴.

Le baron est également le patron des églises de Prangins et de Vich. Celle de Prangins est directement reliée au château. Le baron et ses familiers y bénéficient d'une place particulière et d'une entrée monumentale face au château qui leur est réservée. La porte sera murée après la Révolution. Ce statut de patron se marque donc fortement dans l'architecture de l'église, dans son aménagement d'une part, et surtout dans sa situation géographique particulière (fig. 1), directement reliée au château, pour ne pas dire dans sa dépendance. De même, dans l'église de Vich, la maison de Prangins a un banc qui lui est réservé.

La grille et les cours

L'entrée au château se fait donc latéralement. Ainsi se dessinent une première cour après le portail, puis une seconde formée par le corps de logis et les ailes du bâtiment. Avec le portail et l'allée, la grille suivie des deux cours sont les premiers espaces de représentation. L'*Encyclopédie* recommande que la cour « indiquât par son aspect le rang du personnage qui devait l'habiter »⁵⁵. La cour « intérieure », à Prangins, est composée d'un pavage à compartiments et ses bordures étaient décorées, sur environ 3 m, de panneaux de galets à motifs floraux⁵⁶ (fig. 5). Ce décor de mosaïques montre d'emblée aux visiteurs la qualité de la maison dans laquelle ils vont être reçus. Un fragment de mosaïque est d'ailleurs encore visible sur le site. Comme recommandée par les traités, la cour est plus profonde que large, ceci afin de permettre d'admirer la façade à distance. Après avoir pénétré dans la cour, c'est sur la bordure mosaïquée, formée de petits galets plus confortables que les grands, que les voitures viennent déposer les visiteurs. La cour est légèrement inclinée, ce qui vise à faciliter la descente des personnes et à garder leurs pieds au sec.

Cour et grille sont aussi les lieux où se déroulent plusieurs cérémonies qui voient la « Société militaire » ou les « Cadets volontaires » en uniforme. Ainsi lors de la remise de prix par Madame de Prangins après une compétition de tir, « Les Cadets

⁵⁴ Le Blanc, Marianne, « Ordre social et architecture privée : les stratégies de la représentation au palais de Soubise (1704-1757) », in *L'art et les normes sociales au XVIIIe siècle*, Paris, Ed. de la Maison des sciences et de l'homme, 2001, p. 75.

⁵⁵ *Encyclopédie*, pl. Architecture, cinquième partie, p. 11.

⁵⁶ François Christe et Colette Grand, « Prangins : de la forteresse au château de plaisance, 1985-1995 : 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire », *Cahiers d'archéologie romande*, no 71, Lausanne, 1997.

volontaires sont ordonnés pour être à la suite de *la jeunesse* qui est recue après les tirages et fêté dans les cours et jardins des châteaux. (J V-44, 19 mai 1784) », ou lors de la réception en grande pompe du général de Lentulus⁵⁷, commandant en chef des troupes confédérées lors du siège de Genève en 1782, « Grand dîner et fête. La jeunesse la plus alerte sous les armes, après permission du seigneur baillif, s'est mise en ligne devant la grille du château pour faire honneur au général dont on attendait l'entrée à midi. Les trois cuirassiers ont demandé comme une grande grâce d'aller jusqu'à *la frontière* au devant du général et sur ce qu'ils m'ont assuré que cela ferait plaisir au *général*, je n'ai pas eu le cœur de les en empêcher. (J V-42-43, 8 juin 1782) ».

5.2. La distribution intérieure

Au XVIII^e siècle, à l'idée de distribution s'attache celle de commodité, concept proche de notre confort moderne. Ainsi aux besoins de convenance s'associe une nouvelle problématique. Chaque pièce doit dès lors trouver sa place en fonction du statut de son propriétaire et de son usage.

Au rez-de-chaussée (fig. 7), dans le corps de logis principal donnant sur la cour et sur la terrasse, se trouve un vestibule. L'escalier y est établi latéralement afin d'offrir un accès transversal. Côté cour, un petit salon et une antichambre se succèdent. Côté terrasse, deux bibliothèques, le salon, suivi de la grande et de la petite salles à manger créent une enfilade à laquelle est inclus le vestibule. L'enfilade est une suite de pièces, alignées par l'axe de leurs portes, formant un tout sans discontinuité et mettant en relation les pièces nobles. Elle permet ainsi de saisir d'un seul coup d'œil la taille de l'édifice et donc la richesse de son propriétaire. De plus à Prangins, ces pièces de l'enfilade donnent sur la magnifique vue du lac Léman et des Alpes. L'ensemble de l'aile nord-est est occupé par les pressoirs, celui de l'aile sud-ouest par les cuisines. Au premier étage (fig. 8), le corps de logis principal, auquel on accède par l'escalier du vestibule, est occupé, côté terrasse, par des chambres à coucher, en particulier celle du couple Guiguer et celle de leurs enfants, desservies par le grand corridor qui occupe le côté cour. L'aile nord-est est principalement occupée par la chambre de justice et la chambre des archives. L'aile sud-ouest

⁵⁷ Le général Robert Scipio von Lentulus (1714-1786) fit une carrière militaire au service de l'Autriche, puis (dès 1746) de Frédéric II, qui en fit son lieutenant général et le nomma gouverneur de Neuchâtel ; puis il rentra à Berne (1779) et conduisit les troupes à Fribourg (1781) et à Genève (1782).

compte, côté jardin, trois pièces, formant l'appartement d'hiver. Cette partie du château est desservie par le grand escalier. Les tours sont occupées par des chambres à coucher à l'exception de l'une d'elles qui sert de chambre des archives. Dans les combles (fig. 9) se trouvent des chambres pour les domestiques, le grenier, le garde-meuble, les galetas, et deux autres pièces de rangement. Trois des tours comptent des chambres à coucher et la quatrième la prison.

Comparons cette description générale avec celle du château de Crans qui nous est connue grâce aux intentions des époux Saladin. Marie-Charlotte donne ses exigences quant au rez-de-chaussée (fig. 12) : « L'on voudrait placer les cuisines, offices, etc. dans l'aile au midi. Dans celle au nord une chambre de justice, une petite chambre pour les archives, et du reste un appartement à coucher. Dans le corps de logis du milieu, on veut la porte d'entrée de la maison au milieu de la face sur la cour et entrer dans un vestibule au bout duquel, du côté du nord, on placerait un escalier pour monter au premier étage. A droite du vestibule, du côté du midi, la salle à manger qui prendrait jour sur la cour ; [...] ; sur la face au levant sur la terrasse, un salon de compagnie avec une porte et deux fenêtres. Une galerie au nord de 33 pieds de profondeur sur 16 de large ; à droite du salon, au midi, on voudrait trois chambres à lits et 2 cabinets. »⁵⁸. Antoine Saladin poursuit avec ses volontés pour le premier étage : « Il faut aussi des privés à l'anglaise, et d'autres ordinaires. Les escaliers pour monter au premier étage doivent être commodes sans tenir trop de place. Le premier étage doit être distribué en appartements à coucher, dont 3 ou 4 pour femmes, et le reste pour hommes, en sorte qu'il y ait 8 à 10 lits de maîtres, et 5 ou 6 pour domestiques, sans ceux des domestiques de la maison. »⁵⁹. Nous retrouvons ainsi dans les deux demeures, mais aussi à Coppet (fig. 13 et 14) et à Hauteville (fig. 15 et 16), les mêmes pièces principales qui composent un château seigneurial à cette époque. La situation des cuisines dans l'une des ailes, les pièces de réception dans le corps de logis central, la salle de justice et la chambre des archives également dans une aile et les chambres à coucher à l'étage sont communes. A noter cependant que le château d'Hauteville ne possède pas de chambre de justice dans la demeure elle-même. Les mêmes solutions, avec quelques variantes, sont ainsi préconisées à peu près partout dans les châteaux construits ou réaménagés au XVIII^e siècle. Ces distributions répondent donc bien à

⁵⁸ Citation extraite de Fontannaz, Monique, Bory, Monique, art. cit., p. 61-62.

⁵⁹ Ibid, p. 62 .

la fois à un mode de vie qui est, en gros, le même partout sur la côte vaudoise du Léman et à des représentations symboliques qui le sont également. Toutefois, le château de Prangins se distingue par plusieurs particularités : l'absence au rez-de-chaussée de chambres à coucher avec leurs dépendances ; la présence d'une chambre d'enfants, que nous ne retrouvons dans aucun des châteaux comparés, voisine de celles des parents ; l'existence de deux bibliothèques dans l'enfilade principale. Nous tenterons de les expliquer dans notre analyse.

Le vestibule

D'après l'*Encyclopédie*, le vestibule est un « lieu couvert qui sert de passage à divers appartements d'une maison & qui est le premier endroit où l'on entre »⁶⁰. Pour Le Camus de Mézière : « Le vestibule est l'entrée ou plutôt la pièce qui distribue pour l'ordinaire au grand escalier & aux autres dégagements »⁶¹.

Donnant sur la cour d'honneur, le vestibule, dit « vestibule de marbre » à Prangins, est la pièce par laquelle on parvient de plain-pied aux pièces de réception. Il contient également un escalier qui permet d'accéder aux étages supérieurs. C'est par ici, qu'après être descendus de leur voiture ou de leur cheval, les hôtes pénètrent dans le château de Prangins. La présence d'un vestibule est importante car un accès direct dans la salle empêcherait le tri des gens de condition et de la domesticité. Robert de Cotte explique ainsi la distribution du palais de Thurn und Taxis à Francfort : « Au fond de la [...] cour et au milieu est le vestibule. Au lieu d'entrer d'abord dans le salon qui est la pièce honorable où se doit assembler la compagnie [...] j'évite d'en former un passage qui en ôte l'usage aux gens de médiocre condition et aux domestiques »⁶². Le vestibule est un espace de représentation où débute le cérémonial de l'accueil et où le maître des lieux présente la première image qu'il souhaite donner de lui-même. La décoration compte en particulier un plan de la seigneurie de Prangins, manifestation du statut du propriétaire, et trente-six estampes, dont nous ignorons malheureusement les sujets.

L'art de la réception est au centre des principes qui régissent la distribution d'une habitation. Inspiré des pratiques de la cour des rois de France, c'est une préoccupation majeure des élites du XVIII^e siècle. C'est par la façon de recevoir que

⁶⁰ *Encyclopédie*, art. Vestibule, XVII, p. 217.

⁶¹ Nicolas Le Camus de Mézière, *Le génie de l'architecture ou l'analogie de cet art avec nos sensations*, Paris, 1780, p. 97.

⁶² Citation extraite de Louis Réau, *L'art français sur le Rhin au XVIII^e siècle*, Paris, 1922, p. 87-88.

se manifeste la hiérarchisation sociale. Celle-ci dépend du rang respectif des acteurs et de la considération que veut accorder l'hôte à son visiteur. L'architecture d'une demeure et sa distribution intérieure fixent le parcours qu'effectue le visiteur. L'accès à tel ou tel espace, être accueilli sur le perron ou simplement attendu dans la grande salle sont des marques de distinction sociale. L'architecture manifeste la place de chacun par la distribution, la taille, la situation et la décoration des pièces auxquelles il a accès. Mais, comme nous le verrons tout au long du travail, à Prangins, le cérémonial de réception semble reculer au profit d'une plus grande simplicité et d'une certaine familiarité.

Étonnamment, et contrairement à l'usage, le vestibule ne se trouve pas au centre de la façade sur la cour et n'est pas signalé par une porte monumentale. Le château de Prangins possède huit portes semblables donnant sur la cour et desservant les diverses parties du bâtiment.

L'antichambre

L'antichambre, à l'origine, permettait de hiérarchiser les espaces, d'allonger le parcours des visiteurs et de les trier selon leur statut ou l'honneur que l'on voulait leur faire. Elle se plaçait surtout devant les chambres, les salles étant accessibles à tous. Au XVIII^e siècle, l'antichambre est selon l'explication de Briseux « une pièce où le Domestique puisse se tenir, & être à portée du service, sans se trouver sur le passage des Maîtres. »⁶³. C'est donc une sorte de salle d'attente, où l'on fait patienter ceux que l'on va recevoir dans la chambre ou dans la salle, et où l'on fait stationner ceux que l'on n'admet pas dans les pièces de réception, « Le soir, en même tems qu'une voiture en poste dans la cour et un domestique en grande hâte dans l'antichambre qui crie « Monsieur Charles est arrivé ». Ma femme redescend pour lui donner à souper. Mais avant tout mon frere vient m'embrasser et moi d'etre bien content. (J V-69, 4 septembre 1782) ». Nous le voyons par cet exemple, le domestique s'arrête dans l'antichambre et ne peut pénétrer plus avant dans la demeure sans y être invité.

« L'antichambre sur la cour » du château de Prangins dessert le petit salon et la grande salle à manger. Elle donne directement, par une porte, dans la cour d'honneur. Au XVIII^e siècle, l'antichambre ne se situe plus dans l'enfilade. En effet, en tant que pièce de tri et de transit, elle est accessible aux domestiques. C'est dans

⁶³ Charles-Etienne Briseux, *L'art de bâtir des maisons de campagne*, Paris, 1761, I, p. 22, 2 vol.

cette pièce que ceux-ci attendent les ordres de leurs maîtres. Ce n'est pas une pièce noble. L'antichambre ne peut donc se trouver dans la partie la plus valorisée de la demeure. Sa décoration ne se compose d'ailleurs que de six estampes. L'inventaire du mobilier, deux fauteuils, un tabouret, un buffet et un bureau, suggère peut-être que cette pièce pouvait également servir de buffet pour la grande salle à manger. Les buffets, en matière d'architecture, sont pour l'*Encyclopédie* des pièces qui : « servoient autant pour y dresser les choses utiles pour le service de la table, que pour y étaler la richesse & la magnificence des princes ou des particuliers qui donnoient des festins. Aujourd'hui dans les maisons de quelque importance, on place les buffets dans des pièces séparées [...], ces buffets se dressent dans les vestibules et les antichambres, pour éviter l'humidité qu'ils causeroient dans les salles à manger »⁶⁴.

Les espaces de réception, salle et salon

L'hospitalité est un devoir traditionnel de la noblesse. A partir du XVII^e siècle, celle-ci devient cependant sélective, alors qu'autrefois, associée à l'assistance, elle était pour les seigneurs locaux un devoir envers les voyageurs et les pèlerins. Cette hospitalité coutumière a pratiquement totalement disparu au XVIII^e siècle. Elle devient résolument conviviale et le plaisir pris par les participants y joue un rôle central. Elle se pratique dès lors uniquement entre gens de même rang. L'émulation, la compétition y jouent un rôle certain, et l'ostentation d'un savoir-vivre et de raffinement y prend de plus en plus d'importance⁶⁵. Dans la noblesse du XVIII^e siècle, les devoirs envers la société sont à la base d'une communauté fonctionnant autour du souci de prestige et de l'honneur. Les espaces de réception, et les salons en particulier, sont les lieux où les aristocrates manifestent la place qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale. L'apparence est fondamentale dans la société d'Ancien Régime. L'image que l'on renvoie aux autres doit coïncider avec le statut social, sinon il y a risque de déchéance. Pour Norbert Elias, salons et salles de réceptions sont le centre de gravité de l'existence de la noblesse⁶⁶.

⁶⁴ *Encyclopédie*, art. Buffet, II, p. 459.

⁶⁵ Alain Montandon, *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre : du Moyen Age à nos jours*, Paris, Seuil, 1995, sous l'article « Réception (lieux de) », p.751-762.

⁶⁶ Elias, Norbert, *op. cit.*, p.29, « Le fait que les « locaux sociaux » soient situés dans la partie centrale du rez-de-chaussée, partie la plus représentative du bâtiment, qu'ils s'étendent sur une plus grande surface que les deux appartements réunis témoigne déjà du rôle primordial que la « société » tient dans la vie de ces hommes et de ces femmes. Voilà le centre de gravité de leur existence. ».

Longtemps, les activités de réception se sont déroulées dans le même décor que les activités ordinaires, en l'occurrence dans la grande salle, qui servait aussi bien aux besoins de la vie quotidienne de la maisonnée qu'à l'accueil des paysans de la région, des nobles et des voyageurs de passage. Mais avec l'apparition de la notion de vie privée, les demeures des gens aisés sont pourvues d'espaces spécialement destinés à la réception et identifiés comme tels, où seront reçus et cantonnés les invités. Dans les maisons nobles, c'est un certain nombre de pièces en enfilade pourvu d'antichambres qui va jouer ce rôle. Cette disposition offre la possibilité de moduler la solennité et les égards avec lesquels l'hôte reçoit ses visiteurs. Il est donc, d'usage dans la bonne société d'Ancien Régime, de recevoir les visites de ses voisins, amis et famille, visites qui, bien sûr, doivent être rendues. C'est donc un chassé-croisé permanent entre les divers châteaux, maisons de campagne, et hôtels urbains. C'est ainsi que s'entretient le réseau des relations et qu'on affirme son statut.

La vie à la campagne offre certes moins de contraintes sociales et plus de tranquillité, mais l'ennui guette toujours. Recevoir, c'est aussi un moyen de le fuir. Les gens de bonne condition sont peu nombreux dans la seigneurie de Prangins, mais heureusement Rolle et Nyon sont toutes proches et Genève pas très éloignée. Au château de Prangins, même durant la saison d'hiver, alors que les campagnes se vident de leurs nobles résidents, les invités et les visites se succèdent avec très peu de ralentissement. Ce réseau de relations couvre une région qui va de Genève et sa campagne à l'ouest, à Morges à l'est, et Aubonne au nord (fig. 10). Louis-François ne se rend qu'une fois à Lausanne durant les seize années que couvre le Journal. Mais le baron ne reçoit pas que les habitants de la région : de nobles étrangers en voyage, surtout anglais, des savants, les grands d'Europe de passage sur les rives du Léman s'arrêtent au château. La demeure joue un rôle public, c'est le lieu de prédilection où l'on se rencontre et où l'on se distrait. En effet, les lieux publics où se rencontrer sont plutôt rares dans la société d'Ancien Régime.

La sociabilité de Louis-François Guiguer, c'est avant tout l'hospitalité. Le seigneur de Prangins aime recevoir en sa demeure. Les portes du château sont ouvertes et la table y est accueillante. L'hospitalité y régule une partie importante de la vie quotidienne, qu'elle soit programmée ou spontanée. La sociabilité est autant un plaisir qu'un devoir. Aucun temps du jour n'est préservé de ces visites, du plus tôt le

matin aux heures les plus tardives de la nuit. Il semble que l'on ne dérange jamais. Les entrées se font aussi bien sur invitation ou en étant annoncé, qu'en impromptu. Une soirée s'écoule rarement sans société et bien peu de jours se passent sans qu'il y ait assemblée au château de Prangins. Cependant, les visiteurs accueillis n'appartiennent pas à n'importe quel monde. Ils forment une élite rompue aux mêmes codes de conduite. Ainsi voit-on se succéder les membres de la famille du seigneur de Duillier⁶⁷, de la maison de Changins⁶⁸, le seigneur de Dully⁶⁹, les Saladin et leurs enfants⁷⁰, les Vasserot⁷¹, les baillis successifs de Nyon et leur famille, des notables de Genève, des juristes, des précepteurs et des pasteurs. Artisans, paysans et domestiques n'ont pas droit aux honneurs de la table et de l'hospitalité.

Avec la salle à manger et les cabinets, la salle et le salon sont les espaces de réception et de parade par excellence. A Prangins, ils sont situés au rez-de-chaussée, en enfilade côté terrasse, ce qui est tout à fait conforme aux usages pour une maison de campagne ou un château. L'*Encyclopédie* recommande pour les appartements de parade « qu'ils soient spacieux & exposés au levant, autant qu'il est possible, aussi-bien que placés du côté des jardins, quand il peut y en avoir : il faut surtout que les enfilades règnent d'une extrémité du bâtiment à l'autre, de manière que l'appartement de la droite & celui de la gauche s'alignent par l'axe de leurs portes & croisées, & s'unissent avec symétrie avec la pièce du milieu, pour ne composer qu'un tout sans interruption, qui annonce d'un seul coup d'œil la grandeur intérieur de tout l'édifice »⁷². C'est la forme architecturale que nous retrouvons à Prangins mais les pièces latérales ne sont pas attribuées à des appartements. Le

⁶⁷ Jacques-Charles Bazin, seigneur de Duillier (1726-1778), le parrain de Charles Guiguer, demi-frère de Louis-François, et ses fils Jean-Louis-René (1755-1813), Pierre-Marc (mort en 1775), Georges-Michel (1758-1803).

⁶⁸ Gabriel-Louis (1727-1801), le « comte de Marsay », et son frère Henri-Auguste de Saint-George (1728-1809).

⁶⁹ Marc Micheli (1729-1816), seigneur de Dully, membre du Conseil des Deux-Cents de Genève (1764).

⁷⁰ Antoine Saladin, seigneur de Crans, sa femme, Marie-Charlotte, leur fille Bénédicte-Olympe, et leurs fils Antoine-Charles-Benjamin (1757-1814) et Abraham-Auguste Saladin (1760-1822).

⁷¹ Horace-Jean Vasserot (1726-1787), seigneur de Vincy, baron de la Bâtie, du Conseil des Deux-Cents de Genève (1758), sa femme Elisabeth-Anne Vasserot Boissier Pictet (morte en 1788) et leurs trois fils Jean François (1751-1839), François-Auguste-Maurice et Albert Isaac.

⁷² *Encyclopédie*, art. Appartement, I, p. 546-547.

salon a généralement une forme régulière, carrée, ce qui est pratiquement le cas à Prangins, ronde ou encore elliptique⁷³.

Le salon, qui peut être synonyme de « grande salle » tel qu'il est dénommé dans l'inventaire de 1787, occupe la position centrale de la composition. A Prangins, le salon donne, par trois grandes fenêtres, sur la terrasse ce qui lui offre une luminosité très importante et une vue sur le lac et les Alpes. « Le Cabinet d'Assemblée, étant la principale Pièce & la plus occupée, il doit être plus grand que les autres, & on doit avoir soin de le placer avantageusement. Le Salon du milieu du Bâtiment convient parfaitement à cet usage : Le spectacle du Jardin s'y présente dans toute sa beauté »⁷⁴. La pièce destinée aux assemblées est donc caractérisée par les traités comme la plus grande d'une habitation. C'est bien le cas à Prangins, mais elle partage ce privilège avec la pièce située juste au-dessus. Cette situation centrale du salon, en tant que salle de réception, est exactement la même à Crans, à Coppet et à Hauteville. Nous avons ici la manifestation architecturale que la réception et la représentation restent au centre de la vie des nobles à la fin de l'Ancien Régime sur la côte lémanique. En 1748, à Prangins, cet espace central était d'ailleurs occupé par un salon d'assemblée. En témoignent les huit fauteuils et le cabaret⁷⁵ qui le meublaient.

Le salon sert donc traditionnellement à la réception. C'est un lieu de réunion caractérisé par un mobilier destiné à l'accueil. Douze fauteuils de damas cramoisi, un sofa dans la même étoffe et deux tabourets l'occupent à Prangins, selon l'inventaire de 1787. Peu d'autres meubles, à l'exception de quatre tables, dont deux sont de bois et deux de marbre⁷⁶. Le salon ne doit pas être encombré et ainsi pouvoir accueillir un grand nombre de personnes. De grandes fenêtres permettent l'accès à une lumière abondante. La décoration se compose d'une tenture également en damas cramoisi, de plusieurs vases, d'une statue, d'une pendule et d'un grand lustre de cristal, un objet de luxe qui est la marque d'une pièce de prestige, à une époque où les éclairages fixes sont plutôt rares. De plus la présence de trois grandes glaces, autre marque de luxe, en démultiplie les effets. Les chandeliers mobiles et les

⁷³ Jacques-François Blondel, *Cours d'architecture ou traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments ; contenant les leçons données en 1750 et les années suivantes dans son école des arts*, Paris, 1771-1777, IV, p. 200.

⁷⁴ Charles-Etienne Briseux, op. cit., I, p. 22.

⁷⁵ Petit meuble contenant un service à liqueur.

⁷⁶ Ces dernières sont sans doute des consoles.

cheminées restent, au XVIII^e siècle, les principaux moyens d'éclairage. La galerie des portraits de famille, qui rappelle la grandeur et la noblesse de ses alliances, trouve tout naturellement sa place dans cette pièce. Ces nombreux éléments décoratifs font du salon la pièce la plus ornée du château de Prangins. Le *Manuel de la toilette et de la mode*, de Manuel Walther édité à Paris en 1776, nous dit : « chambre parée où l'on reçoit les visites, qu'on tapisse d'un damas à trois couleurs, et qu'on orne de chaises et de fauteuils de même étoffe »⁷⁷, et l'*Encyclopédie* ajoute : « et ordinairement la plus décorée »⁷⁸. À l'exception des trois couleurs de damas, nous sommes, à Prangins, très proches de ces définitions.

Dans le Journal, Louis-François qualifie aussi la « grande salle » de « salle d'assemblée », « Vers les 5 heures, les invités sont sortis de la salle d'assemblée au château, homme et dames deux a deux, bras sur bras (J IV-67, 25 juillet 1779) ». La grande salle n'est plus une salle multifonctionnelle. Son usage est réservé aux activités de société, aux « assemblées ». Jacques-François Blondel la décrit ainsi : « sous le nom de salle d'assemblée, on comprend ordinairement celle, où s'assemble la société l'après-midi, pour y tenir jeu, faire de la musique »⁷⁹. Louis-François décrit dans son journal ces réunions, « Une assemblée, au reste, consiste encor quand à l'essentiel par un gouter, des bougies, bon feu, des tables de jeu, des bonbons, des boissons, quelques propos sur spadille, les honneurs et quinola. Puis les carrosses, le depart et puis rien. *Fin*. Cependant, dans tout cela, plusieurs pris en part ou en comité feroient société tres agreable. (J VI-68, 19 novembre 1784) ». On peut imaginer qu'il se formait divers « coins » où l'on pouvait jouer, discuter ou lire, mais tout cela en compagnie.

La grande salle du château de Prangins peut également servir de cadre à des bals. Ceux-ci sont l'occasion pour la bonne société de la région de se réunir et de se montrer. On y pratique aussi la musique en petit comité. Renz joue du clavecin et de plusieurs autres instruments, Louis-François du violon, L'Espinasse de la flûte et les dames chantent. Mais la « grande salle » sert également à la représentation de concerts moins intimes où sont conviés les notables de la région, « Voici venir des musiciens. On les fera revenir demain. Un billet va prier Madame la baillive dans une assemblée à Nion, d'annoncer les violons de Prangins a la salle du château de

⁷⁷ Citation extraite de Annik Pardailhé-Galabrun, op. cit., p. 259.

⁷⁸ *Encyclopédie*, art. Salle, XIV, p. 574.

⁷⁹ Jacques-François Blondel, op. cit., IV, p. 232.

Prangins, de 4 à 10 heures. (J IV-170, 17 octobre 1780)», « Apres dinée et concert. Jolie assemblé ; tres jolie Mademoiselle Colondre. J'en suis toujours épris et mes trois petits garcons sont tres amoureux de sa voix et de la musique. Albert en est comme un *mesmerisé*. Le sallon du concert fait un beau et bon service. (J VI-128, 22 novembre 1785) ». A cette occasion, l'assemblée comptait une trentaine de personnes. Dans le grand salon, les fêtes et les activités artistiques se succèdent, et en particulier les représentations théâtrales qui sont très à la mode au sein de la bonne société vaudoise et genevoise. Ses membres se produisent souvent eux-mêmes, la préparation et la répétition des pièces donnant lieu à maintes réunions, goûters et soupers. Mais on accueille aussi les troupes de passage. C'est un usage courant des appartements de réception. La salle principale, et parfois même l'enfilade de pièces de rez-de-chaussée, se voient ainsi transformées en théâtre, la grande salle recevant les spectateurs, la salle à manger de marbre la scène avec la fontaine en toile de fond, « Les acteurs arrivent a la file et la repetition derniere de *Colin Maillard* se passe sur la place même pendant que l'assemblée des spectateurs se forme dans la salle. Le lieu de la scene a été orné et approprié par *moi-même* au fond de la salle de marbre, du coté de la fontaine. Cette fontaine a été illuminée et cela faisoit tres beau voir, ce dont chacun est convenu et même mon mari qui auroit pû être envieux parce qu'il n'avoit pas été intéressé a l'invention par aucun recours a son genie. Le theatre étoit arrangé pour le jeu de la piece et je puis dire que les dames et seigneurs l'ont applaudi unanimement. (J V-34, 8 mai 1782) ». Après les représentations, l'appartement de réception retrouve sa forme habituelle, « La troupe comique perdant tout espoir prochain, nos chambres de l'appartement d'en bas sont renfilees et le theatre remis aux gardes meubles. (J VII-64, 2 juin 1786) ».

Le petit salon⁸⁰ remplit les mêmes fonctions que la grande salle. Il est néanmoins utilisé lorsque la compagnie est plus restreinte ou en des occasions moins cérémonieuses, « Dans les Maisons un peu considérables, il est bon d'avoir, outre le Cabinet d'Assemblée, une petite Pièce où le Maître et sa famille puissent se retirer

⁸⁰ Le 20 février 1769, le baron Jean-Georges Guiguer de Prangins rédigea son testament dans cette pièce qui était alors son bureau, « Noble défunt Baron Guiger étoient dans son Cabinet ; Monseigneur le Ballif S'est transporté avec le Secretaire Ballival, aud. Cabinet, où led. Sieur Chatelain de Ribeaupierre les a conduit, C'est une Chambre en quarré Longt, au rez de chaussé du grand Corps de batiment, qui donne sur la grand cour à Joux [...] ». », (extrait du Registre de la Cour baillivale de Nyon, 1764-1770, p. 364, ACV Bim 2056). Cette note démontre que l'attribution fonctionnelle des pièces est susceptible d'importants changements. Nous profitons, ici, d'insister sur la pertinence d'une analyse chronologiquement très précise des distributions.

dans les jours où il ne se trouve pas de compagnie : On se plaît à habiter de petits lieux, quant on est peu de monde. »⁸¹. Le petit salon occupe également la partie centrale du corps de logis principal, mais du côté cour. Il peut, par exemple, servir pour les jeux de société, surtout le whist, le tric-trac et le reversi⁸², qui se trouvent justement rangés avec une table de jeux dans le « vestibule de marbre », voisin de cette pièce. La pièce est chauffée, comme le grand salon, ceci afin de pouvoir recevoir la compagnie lors des soirées, et est décorée de quelque vingt-cinq estampes dans des cadres dorés. Sa décoration est cependant bien moins riche et pompeuse que celle de l'autre salon.

La terrasse

La terrasse est l'espace de réception privilégié des invités, des voisins de passage et des amis durant la belle saison au château de Prangins. Depuis la cour, on y accède en traversant de part en part le corps de logis principal par le vestibule. Elle donne directement sur le lac Léman et les Alpes. En été et par beau temps, la terrasse devient un lieu de réception où le baron aime à recevoir des visites, « Par un beau jour, sur la belle terrasse, grand monde est reçu pour admirer et pour goûter. (J V-43, 16 juillet 1783) ». On y prend le thé et le goûter dans un service en porcelaine, on joue à des jeux de société, et, parfois, on y dîne. L'usage fréquent de la terrasse est la marque d'une sociabilité de plus en plus axée sur le plaisir personnel des participants. Lors de ce type de rencontre, la joie de se voir semble bien passer avant la représentation.

« Visite de Madame et Mademoiselle de La Corbiere ; on a bu le thé sur la terrasse et fait une partie de reversil jusqu'à sept heures du soir. (J IV-15, 17-24 avril 1779) ». Prendre le thé, le café ou le chocolat entre amis sur la terrasse, les servir avec raffinement dans un service en porcelaine sont les marques d'un nouveau mode de vie axé sur une certaine intimité, le confort et le bien-être. Tout au long du journal, la terrasse est, au château, l'espace qui subit le plus d'arrangements et d'embellissements, « Nous sommes descendus dans l'appartement *d'été* dont ma terrasse, ornée par mes soins, rende l'habitation plus agreable encore. (J IV-123, 10 mai 1780) », « Sur une medaille antique, le dessein d'un labyrinthe donne l'idée d'en tracer un sur le terreplein au dessous de la terrasse du côté du couchant. Monsieur

⁸¹ Charles-Etienne Briseux, op. cit., I, p. 22.

⁸² Le reversi est un jeu de cartes d'origine espagnole. Il se joue en quelque sorte « à l'envers » puisque c'est celui qui marque le moins de points qui gagne.

Desprez sera directeur et Madame de Prangins tiendra le peloton et s'en tirera sans doute bien. (J VII-32, 16 mars 1786) ». On souhaite vraiment en faire un endroit accueillant et divertissant. On y installe aussi divers animaux, comme des pintades et des lapins angora, ceux-ci ayant avant tout un rôle d'agrément.

Les salles à manger

La table de Louis-François Guiguer est toujours très accueillante. Les repas, le déjeuner, le dîner, le goûter, le souper sont presque quotidiennement offerts à des invités et des visiteurs. Les conseillers des villages de Prangins et de Vich dînent après les assemblées chaque vendredi, « Il est déterminé que les conseils des communes de Prangins, de Vic et de Gland recevront successivement chaque mois un dîné au château ; cette institution doit mettre plus de suite dans les affaires politique du gouvernement. (J II-163, 18-25 octobre 1778) ». De même, chaque dimanche, après le sermon, qui est suivi de façon relativement régulière, le pasteur vient prendre le couvert au château ainsi que les jours de « petite école ». On dîne également les soirées de bal ou de théâtre. La tablée peut donc extrêmement varier en nombre, sans parler des grands repas de fête.

La salle à manger, comme son nom l'indique, est un espace spécialement destiné à la tenue des repas. Elle est en effet déjà citée dans l'inventaire de 1748. C'est une relative nouveauté dans le sens où c'est réellement à partir du milieu du XVIII^e siècle que cette pièce spécifique se généralise dans les demeures aisées. Avant cette époque, c'était un espace peu fréquent. La table était dressée sur des tréteaux (voilà d'où vient l'expression « dresser la table »), selon les besoins et le nombre de convives, dans une pièce ou une autre, antichambre, salle ou chambre. La cristallisation de la salle à manger est-elle une manifestation de l'importance croissante des rituels liés au repas ? En tous les cas, l'introduction dans les distributions des grandes demeures d'une pièce spécifique pour les repas permet de placer celle-ci dans la proximité des cuisines, sans pour autant rompre l'enfilade des pièces de réception par un passage pour les domestiques. En effet, tant que l'on mange dans plusieurs pièces différentes dans la maison, il n'est pas possible de créer un accès pratique et rapide vers celles-ci. C'est donc logiquement que les salles à manger trouvent, à Prangins, leur place dans l'angle du corps de logis principal en retour de l'aile contenant les cuisines. Pour ne pas subir les désagréments venant des cuisines, elles en sont tout de même isolées par la

chambre du sommelier et par l'escalier, qui peut servir à monter les repas à la salle à manger de l'appartement d'hiver à l'étage. La présence des salles à manger dans l'enfilade principale côté terrasse, ce qui est fortement déconseillé par Jacques-François Blondel⁸³, démontre l'importance croissante que l'on accorde aux repas. La salle à manger est devenue un espace de réception. La situation spatiale et la décoration de la « grande salle à manger de marbre » témoignent de son rôle de représentation. Sa décoration compte huit estampes en cadre doré, un buffet contenant de la porcelaine, « Ils boivent le thé dans la porcelaine arrivée de Livourne, present de Monsieur Udny⁸⁴, modelée et dessinée comme la porcelaine de Saxe et fabriquée a la Chine, portant un chiffre ou se trouve un *P.* qui signifie Prangins. Elle a été fort admirée et fait parure dans notre salle. (J IV-146, 26 juillet 1780) » et surtout une fontaine de marbre à double vasque. Cette dernière, en plus de son aspect décoratif, sert à rafraîchir l'atmosphère et les bouteilles ainsi qu'à se laver les mains et à rincer les verres. L'aménagement de la salle à manger est donc plutôt prestigieux et compte également une grande table de marbre à pieds dorés. De son côté, la « petite salle à manger » sert quand la compagnie est jugée insuffisante pour justifier l'utilisation de la grande salle à manger, « pour rendre un repas agréable, il ne faut point que le nombre de convives soit au-dessous de celui des Graces & au dessus de celui des Muses ; dans ce cas on pourroit désirer une petite salle à manger particulière. Un endroit trop grand pour un petit nombre de convives paroît désert, on s'y trouve isolé »⁸⁵. A Prangins, elle sert également parfois à des fêtes ou à des bals donnés pour les domestiques. La « petite salle à manger » ne compte pas d'élément décoratif, à l'exception d'une pendule, si l'on peut la considérer comme tel.

Les bibliothèques

Les deux bibliothèques poursuivent l'enfilade constituée par les principales pièces de réception, face au lac. Elles forment, dans l'esprit de Louis-François, un seul espace qu'il nomme « bibliothèque » au singulier. Bien que portant la même appellation, qui vient du fait que toutes deux contiennent des livres et des armoires de bibliothèques,

⁸³ Jacques-François Blondel, op. cit. IV, p. 222-223.

⁸⁴ Selina Cleveland, sœur aînée de Matilda, a épousé John Udny, consul britannique à Livourne.

⁸⁵ Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p.181-182.

ces deux espaces recouvriraient, pour nous, deux réalités différentes mais complémentaires.

La première bibliothèque, en sortant du vestibule dite « bibliothèque 1^{re} chambre », est, selon nous, la pièce que Louis-François nomme cabinet dans le Journal, et qui serait, dans un sens moderne, le bureau où il travaille. Ceci pour plusieurs raisons. Selon l'inventaire de 1787, cette pièce contient un bureau avec tiroirs pour les papiers, « C'est dans ce Cabinet, que doit être nécessairement placé un bureau, pour y dresser des transactions, y signer les expéditions, les dépêches, & »⁸⁶. Nous savons, en nous référant au Journal, que le cabinet du baron se trouve au rez-de-chaussée et qu'il donne sur la terrasse. Les cabinets sont selon l'*Encyclopédie* : « les pièces destinées à l'étude, ou dans lesquelles on traite d'affaires particulières, ou qui contiennent ce que l'on a de plus précieux en tableaux, en bronze, livres, curiosités, etc. On appelle aussi cabinet, les pièces où les dames font leur toilette, [...]. Les premières pièces de cabinet doivent être pour plus de décence, placés devant les chambres à coucher & non après, n'étant pas convenable que les étrangers passent par la chambre à coucher du maître pour arriver au cabinet, cette dernière pièce chez un homme d'un certain rang, lui servant à conférer d'affaires particulières avec ceux que son état ou sa dignité amènent chez lui ; par ce moyen le maître, au sortir du lit, peut aller recevoir ses visites, [...] »⁸⁷.

A Prangins, le cabinet de travail du baron s'est détaché de la chambre à coucher, située au centre du corps de logis au premier étage, alors que dictionnaires et traités recommandent de placer le premier dans la dépendance de la seconde. Nous aurions ici affaire à une différenciation réalisée dans la distribution entre l'intimité et la réception. Cette situation du cabinet personnel du baron, à l'écart de sa chambre, marquerait donc une différenciation plus forte entre les activités professionnelles et résidentielles, d'autant qu'il était courant que le cabinet se trouve placé au-delà de la chambre et qu'il faille traverser celle-ci pour s'y rendre. Le château de Prangins ne compte pas d'appartement de parade. Or c'est dans celui-ci que l'on recevait afin de traiter des « affaires » selon l'*Encyclopédie*⁸⁸. Ce rôle est rempli, à Prangins, par le cabinet de travail de Louis-François.

⁸⁶ Jacques-François Blondel, op. cit., IV, p. 260.

⁸⁷ *Encyclopédie*, art. Cabinet, II, p. 488-489.

⁸⁸ *Encyclopédie*, art. Appartement, I, p. 546-547.

Dans une perspective plus large, le cabinet, pièce de retrait aux multiples fonctions, semble évoluer vers plusieurs pièces différentes ayant chacune un usage spécifique. Nous pensons au cabinet de travail (le bureau), le cabinet de toilette, la bibliothèque, le cabinet d'aisances.

C'est donc dans cette pièce, dite « bibliothèque 1^{er} chambre » que le baron gère la seigneurie, assisté en cela par un conseiller, Marc-Etienne de Ribaupierre⁸⁹, qui est aussi le châtelain, chargé de l'administration du domaine, et de son ami, Christophe-Daniel Renz. Presque chaque jour, Louis-François travaille dans son cabinet à cet office, vérifiant les comptes de recettes et de dépenses, tenant également un livre de raison. C'est dans cette pièce qu'il reçoit les personnes avec lesquelles il est en affaire. Après être descendues dans la cour, elles pénétraient dans le vestibule, où elles attendaient d'être reçues par le baron, « On m'annonce a 11 h, dans mon cabinet, qui ? Monsieur Banquet arrivant de Paris. (J VI-43, 2 octobre 1784) ». Le parcours est très simple et très direct, sans interaction avec d'autres parties du château. Au XVIII^e siècle, les visites professionnelles se distinguent souvent encore mal des visites amicales et mondaines, mais à Prangins, il semble que les premières se fassent de préférence dans ce cabinet de travail.

La seconde bibliothèque est une pièce plus spécialement destinée à contenir des livres et à y pratiquer la lecture. Elle contient plusieurs armoires en bois des Indes, garnies en laiton et doublées de taffetas vert, pour les livres, ainsi qu'un cabinet du même bois et une décoration abondante. Notamment « deux globes pleins », dont l'un est peut-être représenté sur le portrait de Louis-François Guiguer attribué à Johann Georg Zell (fig. 11). Nous aurions alors cette même bibliothèque en toile de fond du tableau. Nous ne pouvons ici nous empêcher de citer un extrait de Nicolas Le Camus de Mézière pour la décoration d'une bibliothèque, « Nous pensons que de beaux globes terrestres & célestes sont convenables & utiles dans une bibliothèque ; ils offriront un genre de décoration noble & intéressant »⁹⁰. La pièce ne compte que deux fauteuils et, comme l'autre « bibliothèque », elle est chauffée par une cheminée. Elle pouvait donc servir à la lecture personnelle, voire à deux, mais pas en comité plus important. La bibliothèque devient le cadre de ce temps de loisir passé avec un ami et qui voit se créer un petit cénacle littéraire où livres et journaux

⁸⁹ Marc-Etienne de Ribaupierre (1723-1785), docteur en droit, capitaine des milices de l'arrondissement de Nyon, conseiller de Rolle, châtelain de Prangins de 1767 à 1785.

⁹⁰ Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p. 167.

sont lus et commentés. Mais, vu le petit nombre de fauteuils, ce n'est pas dans cette pièce qu'on lisait en assemblée, mais plutôt dans le grand ou le petit salon. La lecture est l'un des passe-temps préférés de Louis-François. De nombreux après-midi et de nombreuses soirées y sont consacrés. Seul, mais le plus souvent avec un ami, en particulier Monsieur L'Espinasse⁹¹, ce physicien anglais retiré à Nyon, Louis-François lit principalement des ouvrages d'histoire, de philosophie, de science, de la littérature et la *Gazette* qui relaie les nouvelles de toutes l'Europe. Lecture à haute voix, donc, qui en fait une activité sociale. Commentaires et critiques vont bon train...

Les cuisines

La situation des cuisines dans une aile est plutôt typique. En tant que pièces de service, elles sont éloignées du corps de logis principal⁹². Les maîtres ne tiennent pas à être en contact avec ce qui a trait aux basses besognes. Bruits, odeurs et domestiques sont ainsi éloignés des pièces de réception, « Lorsque les Cuisines sont placées dans le Corps de Logis, il en transpire jusqu'aux Appartements une odeur dégoûtante ; & le bruit continuel qu'on y fait, est très incommode pour les Maîtres. »⁹³. A Prangins, les cuisines se trouvent cependant dans une relative proximité avec les diverses salles à manger du château, bénéficiant d'une communication aisée et discrète jusqu'à celles-ci. En effet, l'accès aux salles à manger est possible aux domestiques sans passage par un espace de réception ou par une chambre. Cette proximité permet également d'éviter le plus possible le refroidissement des plats durant leur trajet jusqu'aux convives.

L'inventaire de 1787 ne détaille pas les diverses pièces constituant le service de bouche, à l'exception de la mention d'une « sommellerie », dite « entresol au midi, chambre du sommelier », qui communique directement avec les caves, ce qui devait être bien pratique. Cette pièce aurait également pu servir de « réchauffoir » ainsi que d' « Anti-sale pour la commodité du service »⁹⁴. La cuisine elle-même, c'est-à-dire la pièce contenant le grand âtre qui sert à la préparation des repas, se trouve à l'extrémité de l'aile. Elle est donc éloignée au maximum des pièces de réception et

⁹¹ Charles-David-Samuel de L'Espinasse, d'origine anglaise, ancien professeur de physique expérimentale des frères du roi d'Angleterre, s'était retiré à Nyon.

⁹² Sur l'évolution de la place de la cuisine et des dispositifs qui lui sont relatifs au XVII^e siècle voir Claude, Mignot, « De la cuisine à la salle à manger, ou de quelques détours de l'art de la distribution », *XVII^e siècle*, no 162, janvier/mars 1989, numéro spécial « L'Hôtel parisien au XVII^e siècle », p. 17-36.

⁹³ Charles-Etienne Briseux, op. cit., I, p. 3.

⁹⁴ Ibid, I, p. 23.

incommode ainsi le moins possible les maîtres et leurs invités de ses effluves. A côté de la chambre du sommelier se situe une grande pièce rectangulaire qui devait être la salle du commun. C'est le signe d'une grande maison⁹⁵, car l'étendue de la domesticité est une marque sans ambiguïté de puissance. La salle du commun est recommandée par tous les traités dans les maisons d'une certaine importance. En effet, une domesticité d'une quinzaine de personnes nécessite la présence d'un espace où celle-ci puisse se restaurer. L'inventaire mentionne la présence dans les cuisines, mais non localisés précisément, d'une grande table en sapin et de six bancs qui auraient très bien pu servir à cet usage.

L'appartement d'hiver

Chaque année, le plus souvent au mois de novembre, la famille Guiguer abandonne les pièces du rez-de-chaussée pour s'installer au 1^{er} étage dans l'appartement d'hiver, « Semaine d'hiver et solitude sans ennui. C'est le temps où chacun abandonne la campagne pour les villes. Les lectures sont continuées. Etablissement d'hiver dans l'appartement de l'étage. (J II-27, 24-28 novembre 1773) ». Celui-ci sera occupé jusqu'en mai, « Nous avons pris nos logemens d'été et notre premier diner pour cette année au rez de chaussée. Ce sont là *les voyages de la cour*. (J VI-40, 21 mai 1785) ». Louis-François fait sans doute référence, non sans ironie, aux déplacements de la cour du roi de France. On retrouve cette distinction entre appartement d'été et d'hiver dans certains hôtels parisiens. L'appartement d'hiver remplit les mêmes fonctions que l'enfilade de pièces côté terrasse, que l'on pourrait qualifier d'appartement d'été, à savoir principalement un rôle de réception. Il contient, selon l'inventaire de 1787, un petit salon, une salle à manger et une chambre de déjeuner. Or, nous savons par le Journal que l'une de ces pièces pouvait être aménagée en cabinet et en bibliothèque par Louis-François Guiguer, « Nous commençons à nous loger dans le haut. J'ai rendu ma chambre de papiers & livres au déjeuner d'hyver, [...]. (J VI-70, 25 novembre 1784) ». De plus, au sortir du grand escalier qui dessert l'appartement d'hiver, l'inventaire cite un vestibule. On retrouve donc bien toutes les fonctions occupées par les pièces du rez-de-chaussée. Cet appartement du 1^{er} étage a l'avantage d'être plus facile à chauffer ; il est orienté vers le sud, comme il est recommandé par les traités, il se situe au-dessus de la cuisine,

⁹⁵ Claude Mignot, op. cit., p. 20.

les pièces qui le constituent sont plus petites que les grandes pièces de réception situées au rez-de-chaussée.

Le « salon bleu », pièce principale de cet appartement d'hiver, fait l'objet d'une inauguration après transformation en présence de plusieurs invités, « Le salon bleu, pour sa dedicace, a contenu Monsieur et Madame De la Rive, Monsieur et Mademoiselle Basin, quatre en une carossée ; Monsieur et Madame *Jenner*, les baillifs ; Monsieur Peuthod et Madame Godin pour premiere visite, Madame de la Corbiere a la suite du chateau baillival. Les visites ont été prolongées mais non jusques a l'extension d'une apres dinée. Engagement de voisinage demandé de tres bonnes graces. Madame *Jenner* chante et c'est un talent qui devient une qualité sociale. (J II-166, 27 octobre 1778) ». C'est donc, comme le salon du rez-de-chaussée, un espace de réception et de représentation. Sa décoration compte d'ailleurs une glace à cadre doré, un tapis de Turquie, deux figures de bronze sur la cheminée, etc., et son ameublement de nombreux fauteuils. Comme le salon du rez-de-chaussée, celui de l'appartement d'hiver peut servir, après quelques arrangements, de théâtre, « La salle bleüe est transformée en salle de spectacle : deux paravents font les coulisses, un tapis de drap vert sera le theatre, une tenture de même couleur sert de fond, quatre bougis suspendues a des bras éclaire les coulisses, deux flambeaux a triple branche éclairent l'avant scène et deux autres doubles posent sur le tapis. (J IV-18, 26 avril 1779) ». Cependant la taille réduite de cette pièce ne pouvait accueillir qu'une assemblée limitée, « Charmante assemblée des enfans de nos amis venus de *Cottens les Grasses* ; et des enfans de frere et sœur venus d'*Aubonne* ; et les parens et nous et *Charles*, le tout dans notre petit salon bleu. (J IV-202, 17 avril 1780) ».

La chambre à coucher des époux Guiguer

Au XVIII^e siècle, l'usage nobiliaire veut que les appartements de Monsieur et de Madame soient distincts. La chambre a tardé à devenir conjugale dans la noblesse. Si l'on prend les plans des hôtels particuliers et des maisons de plaisance dans les traités français, les appartements des époux sont le plus souvent séparés⁹⁶, et ceci jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Ainsi Viollet-le-Duc les distingue encore, mais les relie par un cabinet de toilette⁹⁷. A Crans, Monsieur et Madame possèdent chacun son

⁹⁶ Jacques-François Blondel, op. cit., IV, p. 185-332 ; Charles-Etienne Briseux, op. cit., p. 23,

⁹⁷ Eugène Viollet-le-Duc, *Histoire d'une maison*, Paris, J. Hetzel et Cie, 1873, pl. I fig. 2.

propre appartement au rez-de-chaussée. Les chambres à l'étage sont destinées aux hôtes et à leurs domestiques. Au château d'Hauteville, Monsieur et Madame font également chambre à part, mais le premier a sa chambre à l'étage et la seconde au rez-de-chaussée. A Prangins, au contraire, Monsieur et Madame font chambre commune. Nous avons affaire à une distribution bien différente de celle du couple aristocratique parisien décrit par Norbert Elias⁹⁸. Ce modèle de couple est essentiellement tourné vers la représentation, ce qui se matérialise dans la séparation des appartements, un pour le mari et un pour la femme, où chacun peut recevoir de son côté. Les Guiguer offrent, quant à eux, un modèle de couple plus proche de celui du XIX^e siècle « bourgeois », faisant chambre commune et centré sur la vie en couple. Néanmoins, en cas de maladie ou d'accouchement, ils font chambre à part, « A une heure du matin, j'ai quitté avec inquietude notre chambre pour ma chambre. Depuis le matin j'ai promené cette inquietude autant que je l'ai pû. (J IV-30, 16 mai 1779) ». Autre particularité, à Prangins, la chambre des époux se situe au 1^{er} étage, or il est recommandé par les traités que les appartements des maîtres occupent le rez-de-chaussée, de part et d'autre des pièces de réception⁹⁹. Mais, il faut le remarquer, certains traités, quand ils parlent de maisons de plaisance, font référence à des bâtiments n'ayant qu'un seul niveau. C'est le cas de Blondel, non de Briseux.

Edward Shorter, dans son ouvrage sur la naissance de la famille moderne en Europe occidentale¹⁰⁰, fait de l'apparition de l'affection et de l'amour dans le couple l'un des changements fondamentaux qui transforment la vie familiale. Il situe le début de ce phénomène vers la fin du XVIII^e siècle. Dès lors, on se marie de plus en plus par affinité que pour des intérêts familiaux¹⁰¹. L'historienne Agnès Walch va dans le même sens : « Cette vague romantique, [...], a d'abord touché les élites. [...] Le couple des Lumières ne bouscule cependant pas les barrières sociales ; il reste ancré dans la société d'ordre qui est la sienne pour quelques années encore. Mais le cœur a acquis une importance nouvelle et devient la mesure des rapports

⁹⁸ Norbert Elias, op. cit.

⁹⁹ Encyclopédie, art. Appartement, I, p. 546-547.

¹⁰⁰ Shorter, Edward, *The Making of the Modern Family*, New York, Basic Books, 1975, traduction française, Paris, Seuil, 1981, p. 70-209.

¹⁰¹ Saint-Simon était prêt, pour s'allier au duc de Beauvilliers, à épouser n'importe laquelle de ses filles.

interpersonnels. »¹⁰². Les nombreux témoignages que nous livre le Journal de Louis-François Guiguer montrent bien que le mariage de son auteur avec Matilda Cleveland est une union d'amour et qu'une profonde affection les unit tout au long de leur vie de couple, « Le vent fraîchit un peu et la crainte de la vague nous ramène au port. Ma cousine n'était point de la partie, ainsi la vague avait raison. (XX, 1^{er} octobre 1777) », les petits noms sont fréquents, « ma Matilde », « ma mienne »¹⁰³. La présence à Prangins d'une chambre conjugale commune est, pour nous, une manifestation architecturale possible de l'avancement du processus vers la famille moderne, dans une société nobiliaire où il est d'usage que mari et femme fassent chambre à part. Ainsi en va-t-il traditionnellement en France mais aussi dans le Pays de Vaud comme en témoignent les exemples de Coppet, Crans et Hauteville. L'absence d'une chambre conjugale dans un château de la fin de l'Ancien Régime signifie-t-elle que le couple qui y réside a fait un mariage d'intérêt ? Ou des chambres séparées sont-elles la manifestation d'une convention ? Il ne nous est pas possible de répondre à ces questions, d'autant plus que le cas de Prangins semble bien être une exception. Une autre explication est donc à rechercher, et c'est peut-être dans les origines anglaises de l'épouse de Louis-François Guiguer, Matilda Cleveland, qu'il faut la rechercher. En effet, il semble qu'en Angleterre, il est d'un usage fréquent dans la noblesse que mari et femme fassent chambre commune¹⁰⁴. Ainsi pourrions-nous donc aussi expliquer la présence exceptionnelle d'une chambre conjugale dans ce contexte¹⁰⁵.

La chambre à coucher elle-même se trouve au centre du corps de logis côté terrasse. C'est l'emplacement le plus noble et la pièce la plus grande au 1^{er} étage. Cette situation marque bien la place centrale qu'occupe le couple de seigneurs dans

¹⁰² Walch, Agnès, Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours, Rennes, Ouest-France, 2003, p.107.

¹⁰³ Schouepnikoff, Chantal de, Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins, extrait du rapport annuel 1988 du Musée national suisse, 1989, p. 64-70.

¹⁰⁴ Mark Girouard, *La vie dans les châteaux français du Moyen Age à nos jours*, Paris, Scala, 2001, p. 189 « Au XVIII^e siècle, il est moins fréquent en France qu'en Angleterre que le mari et la femme partagent régulièrement le même lit. » ; Peter Thornton, *L'époque et son style: la décoration intérieure, 1620-1920*, Paris, Flammarion, 1986, p. 145 « dans les grandes maisons anglaises, il était assez fréquent à cette époque [1770-1820] que mari et femme aient des appartements séparés mais une même chambre à coucher – ce qui n'était pas le cas en France. » ; Agnès Walch, op. cit., p. 112 « Les historiens s'accordent généralement à dire que les Anglais ont une avance sur les autres pays d'Europe dans le domaine de l'amour conjugal. ». Cependant, aucun de ses auteurs ne produit de références qui justifieraient leurs dires.

¹⁰⁵ Nous aurions souhaité pousser plus loin les investigations dans cette direction mais le temps et les sources nous ont manqué.

la distribution du château de Prangins. Mais, dans notre cas, cette chambre commune n'est accompagnée ni d'une antichambre, ni d'un cabinet et ni de garde-robe. Elle possède cependant un cabinet de toilette spécialement destiné à Madame¹⁰⁶. La chambre à coucher des époux Guiguer est bien éloignée des modèles d'appartement de commodité recommandés par les traités, contenant garde-robes et cabinet. Jacques-François Blondel est catégorique : « Nous avons déjà fait connoître combien il étoit important, que près d'une chambre à coucher, on ménageât un Cabinet de travail, une Garde-robe, une petite Anti-chambre »¹⁰⁷. Ces espaces annexes, sans feu et parfois sans jour, servaient de chambre aux domestiques et aux enfants et abritaient des espaces de retrait ou de rangement pour le linge et pour d'autres commodités. A Prangins, nous avons des chambres pour les domestiques dans les combles et une chambre particulière pour les enfants. La fonction de rangement peut être remplie par des meubles mieux adaptés, comme les armoires hautes, qui remplacent les coffres. Le cabinet avait aussi une fonction de retrait pour l'étude, mais des pièces spécialement destinées à cet usage se trouvent au rez-de-chaussée. L'absence de cabinet et de garde-robe dans « l'appartement » des époux Guiguer pourrait donc s'expliquer ainsi.

La chambre a longtemps été un lieu de réception. En 1748, la pièce qui servira de chambre à coucher au couple Guiguer compte, outre le lit le plus riche de la maison (que nous pouvons supposé être celui du maître), douze fauteuils qui lui donnent un caractère de pièce de réception. A l'époque de Louis-François, c'est le plus souvent en cas d'accouchement ou de maladie, que les propriétaires reçoivent dans leur chambre à coucher. En effet, jusqu'au XVIII^e siècle, la chambre est un espace privilégié de réception. A Prangins à la fin du XVIII^e siècle, être reçu dans la chambre à coucher est réservé à des personnes triées sur des critères de familiarité et d'amitié. La différenciation se renforce entre les aspects de réception et ceux de commodité, et la protection de l'intimité est plus sensible. La distribution du château de Prangins marque un phénomène d'individualisation de la chambre, en tant qu'espace spécialisé réservé au coucher et à la tranquillité. La chambre à coucher est en train de devenir un espace de retrait. De là, peut-être aussi, l'absence de garde-robes et de cabinet qui jouaient ce rôle auparavant. Ce processus n'est

¹⁰⁶ Voir point suivant p. 48.

¹⁰⁷ Jacques-François Blondel, op. cit., IV, p. 368.

cependant pas encore arrivé à son aboutissement, la chambre gardant encore sa double fonction : on y couche et on y reçoit.

Une particularité architecturale frappe dans « la chambre à coucher au dessus de la grande salle ». Son plafond est surélevé par rapport au reste de l'étage et pénètre dans les combles. Cette pratique est plutôt courante dans le salon central au rez-de-chaussée, principale pièce de réception, que l'on qualifie alors de salon à l'italienne. Or à Prangins, il s'agit d'une chambre à coucher. Comment expliquer cette étrangeté ? Notre hypothèse postule qu'à l'origine, cette pièce devait servir de salon principal ou de grande salle. C'était une pratique commune dans les maisons de campagne genevoises au XVII^e siècle et dans la première partie du XVIII^e siècle, de placer la salle à ce que l'on appelle le bel étage, c'est-à-dire au premier étage¹⁰⁸. Cet espace est d'ailleurs qualifié de « salle » dans l'inventaire de 1748.

Le cabinet de toilette

En cette fin de XVIII^e siècle, la propreté est encore majoritairement associée au paraître, c'est-à-dire au linge, au parfum et à la coiffure. On le voit, l'eau y joue un moindre rôle. Un cabinet de toilette n'en sous-tend absolument pas la présence. La description des objets présents dans cette pièce à Prangins est peu précise, mais nous pouvons gager que les boîtes contenaient surtout des fards, des poudres, des parfums et autres brosses. On dénombre également un cabinet¹⁰⁹, une cassette¹¹⁰, une table et un miroir de toilette, le tout de couleur rouge. Le miroir est l'objet de toilette le plus fréquemment inventorié puisqu'on le retrouve dans presque toutes les chambres à coucher, même dans celles des domestiques. Cela accentue d'autant plus le fait que nous nous trouvons dans une société de l'apparence. Ce que l'on entend aujourd'hui par hygiène reste très rudimentaire. Cependant Louis-François fait plusieurs fois référence dans le Journal à une salle d'eau. Il nous a été néanmoins impossible de la localiser dans la distribution du château et l'inventaire ne fait mention que d'une seule baignoire dans les combles. Au XVIII^e siècle, l'eau ne fait plus l'objet de la méfiance dont elle était sujette au XVII^e siècle, où elle n'était utilisée que pour le lavage des mains et du visage. En effet, les bains, en tant que

¹⁰⁸ Christine Amsler, *Maisons de campagne genevoises du XVIII^e siècle*, Genève, Domus Antiqua Helvetica, 1999-2001.

¹⁰⁹ Le cabinet est un meuble de forme parallélépipède dont l'intérieur est complètement rempli par une juxtaposition de tiroirs et de compartiments fermés par des vantaux et qu'on pose sur un support indépendant.

¹¹⁰ Petit coffre destiné à serrer des bijoux, de l'argent.

mesure d'hygiène, se répandent progressivement dans les classes les plus favorisées au XVIII^e siècle. En tous les cas, le château de Prangins ne dispose pas d'une pièce spécialement destinée à cet effet.

Revenons au cabinet de toilette du château de Prangins. Il semble exclusivement réservé à Madame, comme en témoignent plusieurs extraits du Journal sous la plume de Louis-François, « On prepare le cabinet de toilette de Madame pour la construction prochaine de la cheminée dans l'angle. (J IV-76, 20 août 1779) », et plus souvent sous celle de Matilda, « Tapis pour mon cabinet arrivé de *Berne*. (J IV-91, 15 novembre 1779) », « Le cabinet de toilette achevé obtient tous les suffrages et, ce qui vaut mieux, plait a sa maîtresse. (J IV-93, 20 novembre 1779) ». C'est un espace exclusivement féminin, comme le XVIII^e siècle en a vu naître¹¹¹. Nous pensons, en particulier, au boudoir. Ce dernier est une pièce intime féminine, dans la dépendance de la chambre, où la maîtresse de maison peut se retirer ou recevoir une société choisie. Madame peut également y déposer les objets qui lui tiennent à coeur. A Prangins, en plus de son rôle de toilette, le cabinet est chauffé et compte quatre fauteuils. Matilda Guiguer peut donc y recevoir les dames, alors que son mari s'occupera des Messieurs, « Visite de Monsieur Cornillat et de son gendre futur, Monsieur Rock, et de la future de son gendre, et de la sœur ainée. Ma femme recoit les dames dans son cabinet et moi les hommes ; puis ils partent tous. (J IV-100, 18 décembre 1779) ». La décoration en est soignée, les couleurs y sont assorties. La pièce est ornée d'objets précieux et Matilda y dépose les cadeaux reçus de personnes chères, en l'occurrence, dans cet exemple, de sa sœur et de son beau-frère d'Italie, « Mon cabinet de toilette a aussi reçu pour completer son ameublement, une tres belle jatte de la meme porcelaine, avec sa bouteille d'une forme fort élégante. (J IV-146, 26 juillet 1780) ». Madame de Prangins s'est donc fait aménager un espace intime personnel.

Au cabinet de toilette, espace spécifiquement féminin, peut faire pendant le cabinet de travail, spécifiquement masculin, où le mari traite de ses affaires. Par contre, la cuisine ne semble pas, à cette époque et dans l'aristocratie, plus associée à la femme qu'à l'homme. Elle appartient à la sphère d'action des domestiques. A quelle image de la femme renvoie donc ces attributions ? Le cabinet de toilette évoque des idées de beauté, d'apparence. Lieu de retrait, lieu de réception et lieu confortable,

¹¹¹ Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p. 116.

c'est une évocation de la femme bien éloignée de l'image de la maîtresse de maison ou de la ménagère, qui sera celle du XIX^e siècle. D'ailleurs, les autres lieux de réception, grande salle et salons, à l'exception du cabinet de travail de Louis-François lié aux affaires, sont communs. Nous pouvons affirmer que les statuts de mari et de femme sont égaux, dans la perspective où le mariage est une alliance entre deux personnes de rang comparable. L'égalité de rang, selon Norbert Elias¹¹², est perceptible dans la distribution d'une demeure aristocratique. A Prangins, c'est au travers de la présence du cabinet de toilette et non de celle de deux appartements distincts pour Monsieur et Madame.

Les chambres à coucher

Nous l'avons vu, le château de Prangins accueille beaucoup de visiteurs la journée, mais c'est également le cas pour la nuit. Le nombre de résidents par nuitée est très flexible. Les habitués et les familiers viennent fréquemment passer des nuits au château, les Ribaupierre de Rolle¹¹³ et les Reverdil¹¹⁴ de Nyon, de même que la famille de Louis-François, son frère Charles¹¹⁵, la belle-famille anglaise mais surtout sa sœur Elisabeth-Sophie, son beau-frère et leurs enfants¹¹⁶. Il y a aussi les amis de Genève, nous pensons en particulier aux Tronchin et aux Baraban¹¹⁷ et les

¹¹² Norbert Elias, op. cit.

¹¹³ Marc-Etienne de Ribaupierre a épousé Jeanne-Elisabeth du Coster (1711-1781). Ils eurent neuf enfants (dont deux morts en bas âge) : Jean-François (1754-1790), officier aux gardes en Russie et aid de camp du prince Potemkine, devint général et fut tué au siège d'Ismaïl contre les Turcs (6 avril 1771) ; Louis (1756-après 1786) fit carrière dans la banque, d'abord à Lyon de 1772 à 1776, puis à Cadix où il s'établit en 1781 ; Suzanne-Elisabeth « Betty » (morte en 1844) ; Marie-Louise « Lisette » (1760-après 1786) ; Caroline-Sophie « Sophie » (1764-après 1786) ; Marie-Elisabeth « Suzette » (1765-après 1786) adoptée par Elisabeth Baraban en 1772 ; Louis-Auguste-François « Auguste » (1772-après 1786).

¹¹⁴ Elie-Salomon-François Reverdil (1732-1808), écrivain suisse, se rendit au Danemark, où il enseigna la géométrie à Copenhague, puis devint précepteur du prince royal (futur Christian VII), conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet du roi, lieutenant baillival à Nyon.

¹¹⁵ Charles Guiguer (1757-1825), demi-frère de Louis-François, issu du deuxième mariage de Jean-Georges Guiguer avec Marie-Louise Bazin (1722-1778), sœur de Jacques-Charles Bazin, seigneur de Duillier, après des études à Tübingen et à Leyden, fut officier au régiment des Gardes-Suisses en France.

¹¹⁶ Charles-Albert de Mestral (1740-1809), coseigneur de Saint-Saphorin, beau-frère de Louis-François, dont il a épousé la sœur (1768), Elisabeth-Sophie Guiguer (1748-1801), habitant au château de Saint-Saphorin-sur-Morges et à Aubonne, maison d'Aspre, et leurs enfants, Henri-George (1770-1849), Louis-Henri (1772-1854) et deux autres enfants qui ne survécurent pas.

¹¹⁷ Familles genevoises ayant donné plusieurs conseillers et hauts-magistrats. Elisabeth Le Maire (1731-1802), « Madame Baraban », fille de Jacques (1700-1749), coseigneur de saint-Vincent, épousa en 1750 André-Jacques Baraban (1719-1788), de Genève, membre du Conseil des Deux-Cents de Genève (1752), auditeur (1756), conseiller (1768), syndic (1774), puis premier syndic, et Jeanne-Louise Tronchin Labat (1740-1802), première femme de Jean-Armand Tronchin (1736-1813), membre du Conseil des Deux-Cents de Genève (1764), des LX, et ministre de Genève à Paris, toutes deux très bonnes amies de Louis-François.

voyageurs qui s'installent au château pour un ou plusieurs jours, voire pour plusieurs mois dans certains cas. Ainsi vient-on passer une semaine ou plus à Prangins afin de s'adonner aux joies des divertissements qu'offrent la campagne : promenade à pied, à cheval ou en voiture, pique-nique, visite aux maisons voisines, bals... La chambrée peut également être fort nombreuse après une représentation théâtrale, une fête ou encore un bal, quand le temps est mauvais et la nuit déjà fort avancée. « Et samedi, le grand jour : représentation du *Pere de famille* et de *L'esprit de contradiction*. Chambrée complète et brillante. (J II-45, 21-27 septembre 1774) ». La distribution se doit donc de comporter de nombreuses chambres à coucher. Les châteaux seront donc construits ou réaménagés dans ce sens, afin de correspondre à cette forme de sociabilité qui rassemble quantité de convives¹¹⁸. A Prangins, comme à Coppet, Crans et Hauteville, le premier étage est occupé par un grand nombre de chambres à coucher. Cette disposition récurrente correspond donc bien à un mode de vie où il est courant de recevoir et de loger au château un nombre important de visiteurs qui y vient partager des divertissements. En 1748, le château de Prangins comptait déjà un grand nombre de chambres au 1^{er} étage, témoignage que ce mode de société avait déjà cours. Pour Mark Girouard, la transformation la plus symptomatique en est « celle du premier étage de Vaux-le-Vicomte [...]. La maison prévue au XVII^e siècle pour recevoir quelques rares personnes, et en particulier le roi, devient capable d'accueillir les nombreux participants des parties de campagne qui deviennent à la mode au milieu du XVIII^e siècle »¹¹⁹.

Le château de Prangins, quant à lui, compte neuf chambres à coucher, en faisant exception de celles des maîtres et des enfants. Elles se répartissent au 1^{er} étage et dans les tours. Il faut d'abord loger Christophe-Daniel Renz, l'ami, qui vit toute l'année au château. Il possède sa chambre dans une des tours. De même, Marc-Etienne de Ribaupierre, le châtelain, a une chambre qui lui est réservée, dans une tour au 1^{er} étage, dans l'angle Nord-Est, « Je suis tout étonné de mon bonheur. Ma *Matilde* ne peut être mieux dans ce moment. Je vais éveiller mon ami le docteur, qui fut surpris ! Il n'avoit rien entendu a deux portes du lieu de la scène. J'envoie faire part de la nouvelle a Monsieur Renz, ignorant dans sa tour ce qui se fait dans le château. (J V-5, 9 janvier 1782) ». Charles, le frère cadet de Louis-François, semble lui aussi avoir sa propre chambre. Monsieur L'Espinasse a également sa chambre

¹¹⁸ Girouard, Mark, op. cit., p. 187.

¹¹⁹ Ibid, p. 187-188.

dans la tour sud-ouest, « Chambre préparé pour déposer quelques instrumens ou machines de L'Espinasse. (J II-125, 26-27 novembre 1777) », « L'Espinasse s'arrange dans sa chambre physicienne *a la tour de la montagne au vent*. (J II-128, 17 décembre 1777) ». En effet, celui-ci passe au moins une nuit chaque semaine au château. C'est, ici, l'occasion de citer l'un des centres d'intérêt de Louis-François, qu'il partage justement avec Monsieur L'Espinasse, les observations astronomiques. Les chambres à coucher restantes peuvent être offertes aux invités.

Il est évident que les chambres des invités nécessitent un certain confort. Elles doivent être bien meublées et bien décorées. La façon d'héberger une personne est également un moyen de manifester la distinction sociale. On ne loge pas de la même manière une personne de marque et les domestiques. L'écart entre les couches sociales se renforce, alors qu'elles vivaient encore aux siècles précédents dans une certaine promiscuité. Au château de Prangins, à la fin du XVIII^e siècle, les chambres à coucher des maîtres et des serviteurs sont clairement séparées. Une réorganisation de l'habitat s'est donc opérée, marquée par un renforcement de la hiérarchisation des espaces. Toutes les chambres à coucher du premier étage et celles des tours possèdent un moyen de chauffage, une cheminée ou un poêle. Ce sont celles des maîtres et de leurs invités.

L'usage du terme de « chambre à coucher », plutôt que simplement « chambre », marque un avancement dans le processus de spécialisation de la chambre vers un rôle exclusif qui est le sommeil. « La chambre à coucher est, [...], l'asyle du sommeil »¹²⁰. L'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert va dans le même sens, « Mais en général le mot de *chambre* exprime la pièce d'un appartement destiné au sommeil, [...] »¹²¹. Nous remarquons également que les chambres ont tendance à devenir individuelles, c'est-à-dire qu'elles ne sont occupées que par une seule personne à la fois.

Au premier étage, les grandes chambres des tours possèdent chacune une antichambre. Celle-ci assure une distribution plus aisée, mais surtout elle remplit un rôle de salle d'attente et de tri. Cela permet aux usagers des chambres d'y recevoir des visites ou d'y loger leur propre valet. Ainsi, l'une de ces antichambres possède un petit lit, sans doute destiné à un domestique. En effet, dans le Journal, nous

¹²⁰ Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p. 114.

¹²¹ *Encyclopédie*, art. Chambre, III, p. 45.

avons plusieurs exemples d'hôtes des Guiguer qui reçoivent leurs propres visites au château de Prangins durant leur séjour.

Le château de Prangins faisait un effet certain sur ses visiteurs. Ainsi en témoigne, dans ses mémoires, Sophie d'Effinger qui passe une nuit à Prangins le 15 avril 1782, en pleine révolution genevoise : « Ce château, situé à quatre heures de Genève, était alors la propriété de Monsieur Guiger ; il me paraissait magnifique, je me rappelle encore l'impression de crainte, de timidité, d'angoisse que j'éprouvai lorsque mon mauvais fiacre s'arrêta dans la cour du château ; ce bel escalier, ces enfilades d'appartements qu'on me faisait traverser pour arriver à un beau salon éclairé par de nombreuses bougies, me frappa davantage que toutes les maisons royales que j'ai vues depuis. [...] Après le souper, on me mena dans un si bel appartement que je fus à l'admirer jusqu'à minuit sans fermer l'œil. »¹²².

La chambre des enfants

Les traités d'architecture du XVIII^e siècle ne parlent que très rarement des enfants, ce qui atteste de la tardive formation d'un statut particulier de l'enfant sous l'Ancien Régime¹²³. Jacques-François Blondel ne les mentionne pas. Les enfants dormaient dans les antichambres et les garde-robes, ou avec les domestiques. Cependant, en 1780, dans *Le Génie de l'architecture*, des logements spécifiques sont accordés aux enfants, mais ceux-ci sont associés aux « logements des différents officiers »¹²⁴.

D'ailleurs, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les enfants de la famille pouvaient remplir des fonctions de service qui seront plus tard exclusivement attribuées aux domestiques comme le service à table¹²⁵. Dans la distribution du château de Prangins, les enfants possèdent une chambre particulière et qui de plus est contiguë avec la chambre des parents, « *Auguste*, mon petit garçon, prend sa place ainsi que son berceau dans la chambre des enfans. Charles regarde en complaisance son petit nouveau venu de frere. (J V-9, 31 janvier 1782) ». Une pièce spécifique et organisée spécialement pour eux est attribuée aux enfants, au premier étage dans le corps de logis principal. C'est donc qu'on leur reconnaît un statut distinctif. Ils ne sont plus ni des adultes, ni des parents comme les autres, ni des domestiques¹²⁶. En

¹²² Laure de Mandach, *Sophie d'Effinger 1766-1840, Mémoires inédits*, Delachaux et Niestlé, 1955, p.37.

¹²³ Roger Perrinjaquet, Roger Rotman, art. cit., p. 89.

¹²⁴ Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p. 217-221.

¹²⁵ Philippe Ariès, op. cit., 1975, p.296.

¹²⁶ Monique Eleb avec Anne Debarre, op. cit., p. 241-251.

effet, durant longtemps, l'enfant n'a pas bénéficié d'un statut distinctif dans la société occidentale. Il était très tôt intégré au monde des adultes et vivait aux côtés des domestiques. De plus, il quittait tôt la maison familiale, « On ne gardait pas ses enfants chez soi, on les envoyait dans une autre famille, avec ou sans contrat, pour y demeurer et commencer leur vie, ou pour y apprendre les manières d'un chevalier, ou un métier »¹²⁷. La famille n'était pas sentimentale. Ce lien spatial entre chambre des parents et chambre des enfants est la manifestation d'un rapprochement affectif. A travers ce dispositif, un mode de vie plus centré sur la famille se dessine donc, un nouveau mode relationnel où la sociabilité familiale s'oppose de plus en plus avec la sociabilité publique et mondaine. La chambre commune du couple, à proximité de la chambre des enfants, l'éloignement des domestiques matérialisent dans la distribution le renfermement de la famille dite « moderne » sur elle-même, modèle qui sera celui du XIX^e et du XX^e siècle. La famille est en train de changer. Les murs du château de Prangins ne sont d'ailleurs habités que par une seule famille, « génétique et nucléaire », un mari, son épouse et leurs enfants. La famille n'est plus seulement une entité reproductive et économique, mais elle devient un lieu de refuge, où l'on se tient à l'écart des autres, un lieu de sentiments et d'affection. Ce dernier phénomène a pour résultat une séparation beaucoup plus forte entre la vie publique et la vie privée et intime que l'on peut voir, à notre sens, se manifester dans la distribution du château de Prangins. Nous ne sommes cependant qu'au début de cette évolution qui continuera au XIX^e et au XX^e siècle. L'apparition de la chambre d'enfant résulte donc d'un processus d'évolution des représentations à l'égard de l'enfant, dans le sens où l'a défini Philippe Ariès¹²⁸, mais aussi d'un processus de différenciation et de spécialisation des espaces à l'intérieur de la demeure¹²⁹, tel qu'il est en cours dans l'ensemble de l'habitat du château de Prangins à notre sens. La proximité entre les parents et les enfants, c'est aussi la marque d'un intérêt plus prononcé des premiers envers l'éducation des seconds. Le Journal témoigne presque chaque semaine des progrès de Charles¹³⁰, l'aîné des enfants Guiguer. Mais c'est aussi un moyen de surveillance. Le Journal en témoigne, « Le soir, peur de feu par une odeur de brûlé dans la chambre des enfants dont, ne pouvant trouver

¹²⁷ Philippe Ariès, op. cit., 1975, p.255.

¹²⁸ Ibid, p. 252-308.

¹²⁹ Roger Perrinjaquet, Roger Rotman, art. cit., p. 89.

¹³⁰ Charles-Jules Guiguer (26 août 1780-7 juillet 1840), fils de Matilda et Louis-François Guiguer, dernier baron de Prangins et général suisse.

la cause, nous avons fait veiller la chambre et nous avons transmarché les enfans : Charles dans notre lit et les deux autres sur des matelats avec leurs bonnes dans le cabinet, a côté de nous (J VI-28bis, 30 août 1784) ». Louis-François passe beaucoup de temps à jouer et à se promener avec ses enfants, « Madame Labat nous arrive l'après dinée ; c'est de sa part un témoignage reel d'amitié qu'une telle visite. Elle m'a trouvé promenant par la chambre mon petit garçon sur mes bras et m'a trouvé fort heureux et point ridicule. (J IV-176, 25 novembre 1780)». Par cette remarque, nous sentons bien que Louis-François se perçoit en décalage avec les usages en cours dans la société de son temps. Il se charge d'ailleurs personnellement de l'éducation de son fils aîné, lui enseignant d'abord l'alphabet, puis, plus tard, le latin, « Tres beau tems. Promenade sur la terrasse ou j'écris sur le sable sous la dicté de mon petit garçon. (J V-10, 25 janvier 1783) ». Les enfants du couple, mais aussi ceux de la sœur de Louis-François, participent à tous les événements importants qui marquent la vie au château¹³¹.

Dans la distribution, chambre commune du couple à proximité de la chambre des enfants, se matérialise donc un nouveau statut pour la famille. Un homme et une femme mariés deviennent un couple et des parents. Cependant, la distribution du château ne semble pas accorder un espace particulier réservé à la vie de famille. En effet, aucun salon familial confortable, où époux et enfants se réuniraient dans l'intimité pour passer leurs soirées ensemble, n'est repérable. La famille Guiguer reste très ouverte à la communauté qui l'entoure et sur l'extérieur. Le Journal ne décrit que très peu de scènes familiales, où la famille nucléaire se retrouverait seule, à l'exclusion de personne extérieure. Une seule a été recensée et elle semble bien être exceptionnelle, « Et moi je me trouve avec la solitude la plus charmante, mes autres *moi*, Matilde et ses fils. Souper tête a tête. (J V-7, 18 décembre 1783) ». Le groupe parents et enfants ne s'oppose pas au reste de la société. La ligne de démarcation entre la famille et la communauté environnante reste poreuse comme il en était dans la famille traditionnelle¹³². Dans la famille Guiguer, nous assistons par certains aspects (place des enfants, amour et complicité au sein du couple) à la naissance du sentiment moderne de famille, mais non pas comme un refuge face au

¹³¹ Une autre piste, à nouveau anglaise, autour du concept de « nursery » aurait peut-être donné des résultats intéressants. Nous n'avons cependant pas pu l'exploiter.

¹³² Edward Shorter, *The Making of the Modern Family*, New York, Basic Books, 1975, p. 13.

monde. Le château de Prangins reste le centre d'une activité sociale très dense dans la continuité de l'idéal aristocratique de la réception.

Les chambres des domestiques

La maison d'un seigneur compte tous ceux qui vivent sous son toit : l'épouse, les enfants et les serviteurs. Les domestiques doivent une obéissance sans limite à leur maître qui, en retour, pourvoit à leur besoins matériels et leur assure protection¹³³. Le concept de la famille jusqu'au XVIII^e siècle a oscillé entre l'idée de co-résidence et celle de parenté¹³⁴. En 1690, dans son dictionnaire, Furetière décrit la famille comme « un ménage composé d'un chef et de ses domestiques, soit femmes, enfans ou serviteurs »¹³⁵. Cette définition est reprise par le dictionnaire de Trévoux jusqu'en 1771¹³⁶. Un domestique n'habitait jamais sa propre maison, mais toujours celle de son maître. A Prangins, les domestiques sont logés près des cuisines, dans les dépendances et surtout dans les combles. Ils ne dorment donc plus à proximité de leur maître. Cette séparation matérialise dans la distribution la réduction du nombre des membres de la famille. Ainsi les domestiques ont de plus en plus tendance à être des serviteurs plutôt que des membres de la maison¹³⁷. L'attribution aux domestiques de chambres à l'écart est également un moyen de les cantonner dans un espace séparé et ainsi de protéger l'intimité du maître et de sa famille, ce qui n'était pas le cas quand les domestiques dormaient dans les garde-robes et les antichambres toutes proches de la chambre des maîtres.

Les domestiques ayant une chambre dans le château sont ceux nécessaires au bon fonctionnement de la maison. Bouvier, berger, etc. sont logés dans les dépendances. Ainsi chaque logement est attribué en regard de la fonction, et bien sûr du statut, de celui qui en bénéficie. La taille de ces pièces situées dans les combles est plus petite que celle attribuée aux chambres des maîtres et des invités. Certaines sont individuelles mais la plupart sont pourvues de plusieurs lits. Les combles ne comptant que de petites fenêtres, ces locaux sont donc moins bien éclairés que ceux situés au-dessous et surtout mal isolés. Les chambres des domestiques ne disposent pas de cheminée, « Nous observons encore que tous les Laquais doivent

¹³³ Jean-Pierre Gutton, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981, p. 17.

¹³⁴ Jean-Louis Flandrin, *op. cit.*, p. 10.

¹³⁵ Citation extraite de *ibid.*, p. 11.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 11.

¹³⁷ Gutton, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 36.

être logés, ils auront chacun une pièce sans cheminée »¹³⁸, elles sont donc très chaudes en été et très froides en hiver. Au XVIII^e siècle, la cheminée reste la principale source de chauffage. La présence ou l'absence de celle-ci conditionne l'utilisation de la pièce et les personnes qui peuvent y résider. La cheminée est une marque de hiérarchisation. Si les seigneurs et leurs invités disposent d'un ameublement varié et de qualité, le mobilier des domestiques est plus rudimentaire, « quant aux chambres des domestiques, un lit, une table & des chaises en font tout le meuble »¹³⁹, et de moindre qualité, qualifié parfois par des adjectifs dépréciatifs dans les inventaires, « une mauvaise paillasse » ou « une méchante couverture ».

Dans la même logique, quand un bal est organisé pour les domestiques, ce n'est pas dans les mêmes espaces que ceux utilisés par les maîtres et leurs invités. Les bals des domestiques ont lieu dans les dépendances ou dans la petite salle à manger, « Bal des gens de la maison partie dans la salle inconnue pour cet usage, mais tres belle, au grenier sur la serre et en partie dans la petite salle a manger. (J IV-90, 7 novembre 1779) ».

Une ségrégation dans l'espace évite donc les mélanges inopportuns entre les domestiques et leurs maîtres ainsi qu'avec les « gens de qualité ». Ceci afin que l'habitation corresponde mieux à l'image que l'on se faisait alors de la société et de la famille. En effet, si du XVI^e au XVIII^e, l'idée de famille a oscillé entre les concepts de co-résidence et de parenté, à la fin du XVIII^e siècle, les serviteurs sont rejetés hors du cercle familial.

Circulations et dégagements

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, il n'y avait pas de dissociation entre les espaces où l'on passe et les espaces où l'on se tient. La vie à la maison se faisait sous le regard de tous. L'espace était partagé communément par la famille, les domestiques et les gens de passage. Les pièces d'habitation étaient communicantes et donc lieu de circulation. On n'était jamais seul. La vie privée au sens où nous l'entendons aujourd'hui était ignorée, on vivait toujours, au moins, entouré de familiers. L'intimité n'existait pas. Il faut cependant préciser que ce dispositif correspondait aux représentations et au mode de vie de ces temps et que, en effet, nous n'avons pas

¹³⁸ Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p. 264.

¹³⁹ Ibid, p. 216.

vraiment de preuve d'un besoin d'intimité avant le XVIII^e siècle¹⁴⁰. Les dispositifs architecturaux vont dès lors chercher à créer les moyens permettant aux maîtres de régler leurs rapports avec les autres, en particulier, grâce aux circulations et aux dégagements. On peut qualifier le corps de logis et les ailes du château de Prangins de « semi-doubles », c'est-à-dire que les pièces côté terrasse sont grandes et celles côté cour sont plus petites¹⁴¹. Cette disposition offre l'avantage de distinguer les pièces principales, chambres et salles, qui donnent sur la terrasse, et les pièces secondaires côté cour, qui servent principalement à la circulation et de transition, antichambre, vestibule, paliers, couloirs, etc. La partie côté cour est donc principalement affectée à la circulation et à des dégagements qui permettent la desserte des pièces côté terrasse. On cherche ainsi à assurer l'indépendance des pièces en les ouvrant sur un moyen de circulation. C'est la naissance de l'intimité et du confort personnel dans la maison. Un corps de logis simple aurait fait que toutes les pièces se seraient suivies les unes les autres et auraient communiqué directement. Il aurait fallu alors traverser toutes les pièces pour se rendre d'un bout à l'autre du château. Pour Nicolas Le Camus de Mézière, « les dégagements sont essentiels dans la distribution des appartements pour la plus grande tranquillité des personnes »¹⁴².

Au château de Prangins, des circulations permettent d'isoler presque chaque pièce de la demeure et de leur donner leur autonomie, préservant ainsi l'intimité de chacun et de chaque activité. Ces circulations et les dégagements sont bien sûr utiles aux mouvements dans le château, mais ce sont aussi des moyens d'évitement. Le plus manifeste de ces espaces de dégagement est le « grand corridor » qui court sur toute la façade du côté cour au premier étage. L'*Encyclopédie* qualifie ainsi le corridor « une pièce fort longue & assez étroite, servant de dégagement & de pièce commune à divers appartement, en usage à la campagne. Ils ont cela de commode, qu'ils évitent les antichambres, qui occupent beaucoup de terrain dans un lieu serré & dont on ne peut se passer pour précéder une chambre à coucher, lorsqu'on ne pratique pas de corridor »¹⁴³. La présence d'un dégagement latéral dénote un besoin d'intimité qui induit que la circulation de personnes n'est plus tolérée dans certains

¹⁴⁰ Jean-Louis Flandrin, op. cit., p. 93.

¹⁴¹ Jacques-François Blondel, op. cit., IV, p. 193-194.

¹⁴² Nicolas Le Camus de Mézière, op. cit., p. 163.

¹⁴³ *Encyclopédie*, art. Corridor, IV, p. 274.

espaces considérés comme privés. La chambre ne peut plus être en aucun cas un lieu de passage. Une pièce de transition est nécessaire avant de pouvoir y pénétrer. Dans un corps de logis simple, seule l'antichambre pouvait jouer ce rôle. Au rez-de-chaussée, la circulation majestueuse offerte par l'enfilade entre les pièces de réception est réservée aux maîtres et à leurs invités. Une circulation annexe, qui évite les espaces de réception, est nécessaire aux domestiques afin qu'ils puissent pourvoir au bon fonctionnement et au service de la maison sans gêner leurs maîtres. Les accès directs sont réservés aux maîtres alors que les domestiques doivent utiliser des passages traversiers. Circulations et dégagements deviennent donc nécessaires à une vie de plus en plus marquée par la distinction sociale.

Les espaces de transition protègent l'intimité et le confort des maîtres et de leurs invités, valeurs ascendantes dans les classes privilégiées au XVIII^e siècle.

L'architecture intérieure crée des clivages que ressent la personne qui y est confrontée, elle crée des barrières qu'on ne peut pas franchir si l'on n'y est pas invité. En résumé, le dispositif architectural classe les diverses personnes qui sont amenées à fréquenter une maison. Les domestiques ont accès librement, pour vaquer à leurs occupations, à un certain nombre de pièces que l'on peut qualifier de « neutres », couloirs, corridors, vestibules, escaliers par opposition à des pièces « nobles » où il ne peuvent pénétrer sans y avoir été invités par les maîtres.

Jacques-François Blondel écrit dans l'*Encyclopédie* : « Il est surtout important d'éloigner ces appartements des basses-cours, et de la vue des domestiques subalternes [...] il faut essentiellement que ces garde-robes et antichambres soient dégagées, de manière que les domestiques puissent faire leur devoir sans troubler la tranquillité du maître »¹⁴⁴. La présence de ces nombreux espaces de circulation, de transition et de tri est aussi la marque du grand nombre de domestiques, omniprésents dans la maison, dont il faut se préserver, mais ô combien nécessaires au mode de vie de la noblesse. Ces dispositifs architecturaux sont la manifestation de la proximité dans laquelle vivent nobles et domestiques mais surtout de la grande distance sociale qui les sépare, à la fois contact intime et rigoureuse distinction hiérarchique.

Il existe donc une forte dissociation entre les lieux où l'on circule et les lieux où l'on se réunit entre gens de qualité. Ceci manifeste une forte distinction sociale entre

¹⁴⁴ *Encyclopédie*, art. Appartement, I, p. 546.

domestiques et maîtres. Ils vivent ensemble mais la disposition architecturale de l'intérieur crée une séparation rigoureuse des deux classes sociales. L'existence de cette séparation est d'ailleurs justement un moyen pour la noblesse de se distinguer. Pouvoir être seul tout en possédant une importante domesticité, ne pas être incommodé par l'organisation du quotidien, est un luxe, un privilège, qui mettent ceux qui en bénéficient au-dessus des autres. Couloirs, escaliers, corridors, vestibules et antichambres forment le dispositif architectural qui permet cette distinction, c'est-à-dire de choisir la forme de relation avec les autres selon leur statut et le degré d'intimité. Un extrait du Journal est à cet égard très suggestif, « Revenons au bal qui de l'affaire a perdu quelques danseurs. Mais le violon a fort bien soutenu la joye ; aussi a til été admis au souper a coté de notre chambre a mangér, assez bruyans pour nous égayer et assez pres de nous pour être bien réglé. (J IV-150, 13 août 1780) ». La distance et donc la distinction sont toujours respectées entre ceux qui sont servis et ceux qui servent.

La galerie

Le grand corridor, selon l'inventaire de 1787, a d'abord un rôle de circulation et de dégagement. Cet espace, pourtant imposant, n'était pas nommé dans l'inventaire de 1748, ce qui montre qu'il était très peu ou pas meublé à cette époque et ne jouait donc qu'un rôle de desserve. C'est après des travaux entrepris par Louis-François Guiguer que cet espace va prendre le nom de galerie dans le Journal. Plusieurs extraits témoignent de ces aménagements : « Maitre Cugnet apporte un dessein des cloison et porte nécessaires pour changer notre corridor en galerie. (J I-131, 27 mai 1772) » ; « Les menuisiers, serruriers et gyriers ont fini l'ouvrage du corridor erigé en galerie. (J II-5v, 28 septembre 1772) ».

Le terme de galerie, au XVIII^e siècle, sous-tend que cet espace est devenu une pièce de réception. Le plafond gypsé et la décoration inventoriée en 1787 en témoigne : huit portraits de famille, quarante-six estampes, onze tableaux à l'huile, une carte de Paris, sept cartes géographiques et deux lustres à glaces. C'est une pièce d'apparat. La galerie du château de Prangins devient dès lors le lieu où l'on organise des bals, où l'on installe de grandes tables de banquet quand les invités sont très nombreux, « Un bon nombre de spectateurs s'étant retiré, il a fallu souper : ce que l'on a fait dans la soi disante galerie, autour d'une table de trente quatre couverts [...]. (J II-38-39, 5-27 avril 1774) », et où l'on peut jouer des pièces de théâtre « Les deux familles

de Saint-Saphorain arrivée le 6, il a été joué dans la galerie du château deux proverbes [...]. (J II-57, 1-12 janvier 1775) », ou des concerts devant une importante assistance, « Le corridor a été installé comme salle de concert. (J II-34, 17-28 février 1774) ».

Les lieux d'aisances

Les lieux d'aisances sont passés sous silence dans les deux inventaires, car ils ne contiennent probablement aucun objet de valeur susceptible d'être recensé par le notaire. Au château de Prangins, une tourelle extérieure sur la façade nord, projetée en 1784 et construite à partir de mai 1785, remplit ce rôle. Elle dessert les divers niveaux du château et a d'ailleurs remplacé une construction plus ancienne¹⁴⁵. Plus que par souci d'hygiène, c'est pour améliorer le confort que cette tourelle a été reconstruite, comme en témoigne le Journal : « sans parler de l'achèvement du bâtiment après lequel nous pourrions tenir nos appartements plus chaudement. (J VI-143, 15 décembre 1785) ». Il est cependant à parier que plusieurs sièges d'aisances portatifs, dits aussi sièges de commodité, étaient encore d'usage, bien qu'un seul soit mentionné dans l'inventaire de 1787. Il est situé dans les cuisines ! Plus souvent, ils trouvaient place dans les garde-robes et les cabinets, endroits discrets et en retrait, mais, comme nous l'avons déjà signalé, ceux-ci brillent par leur absence au château de Prangins.

Analyse générale de la distribution

Si l'on compare la terminologie de l'inventaire de 1748 à celle de 1787, on remarque que la première est plus restreinte que la seconde. En 1748, toutes les pièces sont nommées salle ou chambre, sauf un cabinet et une antichambre. Aucune spécification fonctionnelle ne leur est attribuée à l'exception de la « chambre à manger ». Or en 1787, la plupart des espaces sont nommés en fonction de ce à quoi ils sont destinés. Nous voyons également, au travers de cette comparaison, que le terme de « chambre » n'est pas encore exclusivement utilisé pour des pièces dévolues au coucher. D'ailleurs presque toutes les pièces mentionnées dans la distribution de 1748 comportent des lits, aussi bien les chambres que les salles. En 1787, les lits sont réservés aux chambres à coucher. On ne dort plus n'importe où. Le sommeil nécessite un certain isolement et une certaine intimité. Cette

¹⁴⁵ François Christe et Colette Grand, art. cit., p. 51.

spécialisation des espaces marque un profond changement dans la vie quotidienne et permet également de mieux séparer les diverses activités professionnelles, mondaines et privées qui composent la vie quotidienne. Elle répond, selon Philippe Ariès, à un besoin nouveau d'isolement¹⁴⁶. Les serviteurs se retrouvent cantonnés dans certains espaces de la maison alors que d'autres leur sont interdits en présence des maîtres. On voit apparaître les sonnettes pour les domestiques, servant autant à les appeler qu'à les tenir à distance.

D'une date à l'autre, des espaces ont vu leur dénomination changer. Les motifs de ces changements peuvent avoir des raisons multiples : gain de place, besoin d'intimité, attribution à une pièce d'une fonction précise, la commodité et le confort ou plus généralement la nécessité de se conformer aux nouveaux besoins et aux usages de la société. Tout au long du Journal, des travaux et des améliorations sont entrepris afin d'améliorer les aménagements et le confort du château. Ces ouvrages sont systématiquement confiés par le baron à « Maître Cugnet¹⁴⁷ », mais les véritables architectes en sont Louis-François et Matilda Guiguer : transformation du corridor en galerie, percement d'une porte-fenêtre reliant la bibliothèque à la terrasse, construction d'une tour externe servant de cabinet d'aisances, amélioration quant au chauffage des chambres à coucher, etc., « De trois ouvriers nécessaires pour changer une fenetre en porte (dans la chambre la plus au nord du rez-de-chaussée) il en est venu un : c'est le charpentier faisant office de menuisier. Le maçon n'est point venu. Ainsi nous avons defait mais nous sommes restés ouverts au vent et à la pluie. (J I-134, 1^{er} juin 1772) », et un peu plus loin, « Lundi matinée passée à ranger la bibliothèque dans son nouvel emplacement, dans la chambre de l'angle au nord, sur la terrasse au rez-de-chaussée. (J II-39, 1-2 mai 1774) ». Nous le voyons, la distribution peut faire l'objet de nombreux remaniements. Catherine de Chandieu illustre bien ces besoins constants de transformation et d'amélioration dans plusieurs de ses lettres à propos de son château de Mex : « Burnand (l'architecte) est ici qui lève le plan de la maison, elle est si prodigieusement remplie de défauts énormes qu'on en fera jamais rien de passable ; je ne sais à quoi on se décidera, pour j'avoue naturellement que je la referais de fond en comble pour être logés, Mex a le mérite à beaucoup d'égards », « nos affaires avancent à la campagne, et je me réjouis d'y retourner, et de nous meubler à mesure que les

¹⁴⁶ Philippe Ariès, op. cit., 1975, p. 300.

¹⁴⁷ Maître Louis Cugnet, de Gland, était menuisier.

chambres s'arrangeront », « Mex avance, après des embarras inouïs et beaucoup d'argent dépensé, nous irons enfin vers le mieux-être et le repos, il est temps. On finit demain de couvrir le toit de la ramure neuve, et le dedans avance fort ; nous serons très bien logés, et on plantera beaucoup d'arbres chaque année »¹⁴⁸. Les besoins de l'aristocratie vaudoise à la fin du XVIII^e siècle induisent donc de constantes adaptations à leur demeure.

La deuxième moitié du XVIII^e siècle valorise l'amitié sincère, la société intime va prendre le pas sur la société obligée. De nouveaux espaces de réception plus petits, plus intimes sont aménagés. Au château de Prangins, nous pensons au petit salon et à la terrasse ou encore au cabinet de toilette de Madame, la bibliothèque peut-être. Il nous semble que l'on peut percevoir, aussi bien dans le journal que dans la distribution, un recul des usages de représentation et des espaces de parade au profit de la commodité et de l'intimité. La société clientéliste hiérarchisée, nécessitant tout un réseau social à entretenir par des relations, des visites et des contacts directs, recule. Ceci peut également être mis en lien avec une plus grande différenciation dans les activités et les divers aspects de la vie. Travail, famille, société nous semblent de plus en plus s'individualiser. Ainsi la séparation entre vie privée et vie professionnelle pourrait se concrétiser dans les affectations précises des espaces à l'une ou à l'autre. Dans le journal, comme dans les inventaires, la notion de chambre ou d'appartement de parade est absente. L'hôtel classique français, tel qu'il est décrit dans l'*Encyclopédie*¹⁴⁹, compte trois types d'appartement : l'appartement de commodité, destiné à l'usage personnel des maîtres ; l'appartement de société, qui sert à recevoir l'après-midi les personnes, une société élective, venant tenir compagnie au maître et à la maîtresse du logis ; et l'appartement de parade destiné à la représentation sociale, où le maître, pendant la matinée, reçoit les personnes qui ont affaire à lui. Or, à Prangins, l'appartement de commodité se résume à une chambre commune pour le couple et un cabinet de toilette pour Madame. Les appartements de parade et de société ne semblent pas différenciés. Le concept d'appartements, dont les fonctions sont distinguées selon une logique trinaire, comme décrit dans l'*Encyclopédie*, ne nous semble pas pertinent au château de Prangins. La représentation cérémoniale et obligée tombe en désuétude, ou peut-

¹⁴⁸ Citations extraites de William Severy, op. cit., p. 39 et p. 41. Le premier extrait est daté du 12 juillet 1780, et les suivants de « à peu près à la même époque » par l'auteur.

¹⁴⁹ *Encyclopédie*, art. Appartement, I, p. 546-547.

être n'y a jamais eu cours, tout comme les appartements et les chambres de parade, bien que ceux-ci soient toujours recommandés par Jacques-François Blondel¹⁵⁰. En tous les cas, une nouvelle forme de sociabilité plus intime, moins fastueuse mais plus confortable, se développe dans ces milieux privilégiés de la fin de l'Ancien Régime. D'ailleurs, quand Louis-François Guiguer reçoit le bailli, « son supérieur », il le fait sans forme particulière de cérémonie. De même, quand il accueille les conseils des villages de Vich et de Prangins, dont il est le seigneur, il se félicite de l'absence de cérémonial, « Au retour, l'assemblée fixée à ce jour s'est réunie dans la chambre de justice. Les deux conseils des communes respectives y sont entrées sans préseance ni étiquette, comme il convient à des gens de bon sens. (J I-157, 6 juillet 1772) ». N'oublions cependant pas que la hiérarchisation sociale a plutôt tendance à se renforcer à cette époque, et que c'est seulement certaines pratiques cérémoniales qui tombent en désuétude.

Un recul de la conformité aux normes de la représentation curiale, au profit d'une certaine liberté se manifestant plutôt dans la recherche du confort, marque la deuxième partie du XVIII^e siècle. Les aménagements intérieurs, la spécialisation des pièces, un certain niveau de culture et de raffinement sont les signes d'une nouvelle manière de vivre qui a moins besoin de se montrer en représentation publique pour afficher son statut. Ces différenciations et séparations plus poussées dans les diverses activités qui composent la vie, seraient une manifestation de l'avancement dans le processus de séparation entre privé et public mis en lumière par Philippe Ariès. C'est-à-dire l'éloignement toujours plus grand de l'individu face aux solidarités collectives, féodales et communautaires qui l'enfermaient, lui et sa famille, dans un monde qui n'est ni privé ni public (confusion de la chambre et du trésor).

L'aboutissement de ce processus sera une société constituée d'une population d'anonymes dans un Etat de droit où travail, loisir et famille sont hermétiquement séparés. La famille, et dans une moindre mesure les amis, sont devenus un refuge, autour duquel se cristalliserait la vie privée¹⁵¹. C'est dans un groupe social intermédiaire, entre la société de cour (telle qu'elle est analysée par Norbert Elias¹⁵²) et le peuple qu'a pu se développer ce processus, et les habitants du château de Prangins peuvent être considérés comme y appartenant. Un milieu cultivé où l'on

¹⁵⁰ Blondel, Jean-François, op. cit., IV, p. 185-332.

¹⁵¹ Philippe Ariès, op. cit., 1986, p. 7-8.

¹⁵² Norbert Elias, op. cit.

peut rencontrer les membres du patriciat des villes, de la moyenne et de la petite noblesse de robe et d'épée, qui aime se rencontrer en petite société d'égaux mais qui sait aussi goûter les plaisirs de rester chez soi en famille ou avec des amis proches. La montée en puissance de l'Etat, dans une forme qui s'éloigne de plus en plus du clientélisme et de la féodalité, conduit à un changement dans les rapports aux autres, ce qui pourrait avoir également eu une influence sur l'utilisation et la forme des espaces de représentation. Ainsi le bailli de Nyon est reçu à Prangins plus comme un « ami » que comme le « Seigneur » bailli, ce qui demanderait d'autres formes de réception. D'ailleurs, Louis-François se félicite à plusieurs reprises, dans son Journal, de la familiarité et de la simplicité de ses relations avec les divers baillis qui se succèdent à Nyon.

Comme démontré par Philippe Ariès, le XVIII^e siècle se caractérise par un changement important des représentations et des usages de l'espace domestique : « On vivait jadis en public et en représentation, et tout se faisait oralement, par conversation. Désormais, on sépare mieux la vie mondaine, la vie professionnelle et la vie privée : à chacune sera affecté un local approprié, la chambre, le cabinet le salon [...]. L'organisation de la maison répond à ce souci nouveau de défense contre le monde. On a dit que le confort date de cette époque ; il est né en même temps que l'intimité, la discrétion, l'isolement, il en est l'une des manifestations. Il n'y a plus de lits n'importe où. Les lits sont réservés à la chambre à coucher, [...] »¹⁵³. Il semble que nous soyons dans cette logique avec la distribution du château de Prangins dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Une certaine vie en société, plus intime, moins cérémonieuse, se manifeste. Mais sur un point, le cas que nous étudions diverge sensiblement du modèle développé par Philippe Ariès, « Dès le XVIII^e siècle, la famille commence à prendre ses distances à l'égard de la société, à la refouler au-delà d'une zone de vie privée toujours plus étendue »¹⁵⁴. La famille Guiguer n'est point repliée sur elle-même et reste fidèle à la tradition aristocratique de la réception.

A des pièces aux dénominations bien définies, salle à manger, salon, chambre à coucher, chambre des enfants, chambre des domestiques, bibliothèque, bureau, sanitaires, est donc attribuée une activité bien précise. La distribution du château de Prangins, révélatrice d'un certain art de vivre, forme un type d'habitat qui annoncerait

¹⁵³ Philippe Ariès, op. cit., 1975, p. 299-300.

¹⁵⁴ Ibid.

l'appartement « bourgeois » du XIX^e siècle par plusieurs aspects. Il ne s'agit pas là de faire de la distribution du château de Prangins un précurseur de son époque et dans son milieu. Elle est simplement le fruit des représentations et du mode de vie de ses habitants. Ces représentations devaient être partagées par de nombreux membres du milieu auquel ils appartenaient dans le Pays de Vaud en cette fin d'Ancien Régime, mais aussi en d'autres régions d'Europe.

5.3. Une répartition « fonctionnelle » des espaces du château

Le château et ses aménagements regroupent en leur sein un grand nombre d'activités. Les divers locaux que leur sont attribués se concentrent dans des espaces particuliers et plus ou moins exclusifs des bâtiments. Au sein d'un périmètre relativement restreint, une différenciation marquée des activités est perceptible (fig. 1 et 6 à 9).

Le rez-de-chaussée du corps de logis principal est traditionnellement réservé, dans les châteaux, aux espaces de réception, et en particulier les pièces en enfilade côté jardin, à Prangins côté terrasse, strictement séparés des locaux de services. Cette situation centrale et l'importance de l'espace dévolu à ces pièces marquent la place primordiale qu'occupent la réception dans la distribution d'un château, par opposition aux ailes jugées moins nobles. Elle démontre également le rôle central que joue la société dans la vie de la noblesse. Les espaces de réception sont encore le centre de gravité de la demeure et de l'existence des nobles. L'appartement d'hiver, qui a également un rôle de réception mais plus limité, y fait cependant exception, se trouvant à l'étage dans l'aile au-dessus des cuisines pour des raisons de chauffage.

Les activités résidentielles, les chambres à coucher, sont toutes situées au 1^{er} étage et dans les tours, à l'exception des chambres pour les domestiques localisées dans les combles, bien à l'écart de celles des maîtres. La chambre à coucher du couple Guiguer, ainsi que ses « dépendances », cabinet de toilette et chambre des enfants, se trouvent dans le corps de logis principal, côté terrasse; c'est une marque caractéristique du statut aristocratique du propriétaire. Aucune chambre ne se trouve au rez-de-chaussée, ce qui est pourtant d'usage. En effet, dans les châteaux et les maisons de campagne, la plupart des traités recommandent d'y placer au moins un appartement, souvent celui du maître. Il y a donc, à Prangins, une forte différenciation spatiale entre les espaces de réception et les espaces privés, c'est-à-

dire une différenciation plus nette entre le domaine privé et les pièces publiques. Cette distinction est moins claire durant la mauvaise saison, vu la situation de l'appartement d'hiver au 1^{er} étage. Cependant, et malgré le froid, en cas de réception nombreuse ou de convives de marque, c'est au rez-de-chaussée qu'avaient lieu la réception et le repas, « Le diné consistant des seigneurs baillif et baillive, des seigneurs et des dames de *Dullit* et la demoiselle leur fille, Madame et Mademoiselle de La Corbiere, Messieurs Reverdil et L'Espinasse. La pompe de la reception nous a fait diner au rez de chaussée et le froid nous a fait reprendre le climat plus temperé du sallon bleu qui fait l'admiration de tous les étrangers vu que son établissement est depuis la datte de notre *empire*. Jeu et musique ; Monsieur L'Espinasse est le seul qui nous reste à soupé. (J II-169, 5 janvier 1779) ».

Les activités militaires et sociétaires se déroulent dans les cours, les allées et le parc. Les activités seigneuriales, que l'on peut qualifier de politiques, sont concentrées dans l'aile nord-est au 1^{er} étage et dans la tour nord. Cet ensemble seigneurial est formé par la chambre de justice, la chambre des archives et la prison. Nous avons déjà vu que la chambre de justice se situe, comme à Crans, dans une aile. C'est également le cas au château de Coppet, mais dans l'inventaire de 1784, cette pièce semble avoir perdu sa fonction initiale. On y trouve un lit, une commode et une table de nuit, tout en ayant cependant gardé son ancien nom.

La salle de justice

Le domaine de Prangins est une seigneurie, donc dotée de droit de juridiction. Le baron est chargé de rendre la justice. Il est l'arbitre des conflits entre ses dépendants, comme le bailli l'est sur les terres dépendant directement de Berne. Le droit de justice est la marque de la domination « politique » du seigneur sur ses terres. Cette salle, comme son nom l'indique, est l'endroit où se tient la cour de justice de la seigneurie de Prangins. L'ameublement se compose d'une grande table, de trois fauteuils où siègent le président du tribunal, c'est-à-dire le baron, et ses représentants, de chaises et de bancs où prennent place les personnages de rang inférieur. Cette pièce est la seule à posséder une arche en pierre de taille apparente, qui en marque l'entrée.

Dans cette même salle, une fois par semaine, le vendredi, les conseils des villages de Prangins, Vich et Gland se réunissent sous le patronage de leur seigneur,

« Vendredi, la magistrature civile ou, si vous l'aimez mieux, le Conseil de la commune, a tenu son assemblée dans la chambre de justice. [...]. L'assemblée a été suivie d'un diner au château seigneurial où tout s'est fort bien passé. (J II-31, 1-9 janvier 1774) ». Enfin, dans cette pièce siègent également le conseil de la société militaire et le consistoire¹⁵⁵ de la seigneurie.

La salle de justice est précédée par une pièce, qui, en 1786, est transformée en cabinet de travail pour Christophe-Daniel Renz, nouveau châtelain, qui succède à Marc-Etienne de Ribaupierre, mort l'année précédente. Celle-ci est équipée d'un bureau « avec ses tablettes pour les papiers » et de six chaises. En tant que régisseur du domaine de Prangins, il dispose, dès lors, d'un local dans la partie du château destinée aux activités seigneuriales, « Cabinet tres utile et tres commode arrangé pour Monsieur Renz, châtelain et regisseur, a la piece qui joint et communique a la chambre de justice. Un fourneau en molasse de nouvelle construction donne beaucoup de chaleur avec tres peu de bois. (J VII-31, 14 mars 1786) ».

La chambre des archives

La chambre des archives, qui occupe la tour nord-est du château, contient les archives de la baronnie de Prangins, les papiers et les parchemins plus ou moins anciens appartenant au seigneur. Cette pièce est voûtée et se ferme par une porte de fer, ceci afin de mieux la prémunir contre les incendies. Son architecture et sa situation suivent les règles proposées par Briseux : « Pour que les papiers soient en sûreté & garantis du feu, on doit les renfermer dans une Pièce qui soit voûtée ; & afin que cette Pièce ne soit pas sujette à l'humidité, son aspect, suivant quelques auteurs, doit être au Nord ; mais on estime que cet aspect, recevant de côté les vents du Couchant, qui sont les plus humides, un Charrier seroit encore mieux exposé entre le Nord & le Levant, où il seroit favorisé le matin de la chaleur du Soleil. »¹⁵⁶. Les documents contenus dans cette pièce constituent les preuves juridiques des droits et des possessions du baron. Ils doivent être conservés dans les conditions les plus sûres. De plus, la chambre des archives est pourvue d'un coffre-fort de fer. C'est dans cet espace protégé que sont déposés les fortes sommes

¹⁵⁵ Les consistoires étaient des tribunaux de mœurs établis par la Réforme. A Prangins, le consistoire était composé du juge, du pasteur et de quatre assesseurs.

¹⁵⁶ Charles-Etienne Briseux, op. cit., I, p. 25.

d'argent ou les papiers importants, quand ils transitent par Prangins, « Monsieur de Saint-Saphorin d'Aubonne et Monsieur Desprez viennent nous voir, souper et coucher, pour aller le lendemain, *mardi 30*, a Genève chercher beaucoup d'argent qui est déposé à Prangins dans la chambre des archives en attendant qu'il soit remis au baillif de Nion pour le laud de Coinssins au nom de Monsieur Armand de Saint-Saphorin, seigneur actuel. (J V-32, 29 avril 1782) ».

La prison

« C'est le jour de justice : elle sera rendue et l'accusé, *Fouchon*, convaincu d'avoir déplanté une haye vive appartenante a feu Monsieur François et de l'avoir vendüe, est condamné à quinze jours de prison, au pain et à l'eau. Il entre en prison aujourd'hui. (J IV-19, 28 avril 1779) ». Tout bon château possède un cachot ! Sur ses terres le baron doit rendre justice mais aussi appliquer les peines. Le château de Prangins dispose donc de sa prison, au deuxième étage de la tour se situant à côté de la salle de justice. Tout au long du Journal, on compte finalement bien peu de prisonniers à Prangins, en fait moins d'une dizaine. De plus, il semble que plusieurs d'entre eux n'ont pas effectivement terminé leur séjour dans les geôles du château de Prangins. La sûreté de la prison devait être toute relative comme en témoignent plusieurs épisodes rocambolesques du Journal, « Sur l'ordre du baillif de saisir à Vic trois François, une mere, sa fille et son fils, on n'a trouvé que la mere et le fils ; on les a incarcérés et le geolier en a encore laissé échapper hors des prisons le fils qui, malgré les diligences, n'a point été retrouvé. Sur quoi le seigneur baillif a retiré la vieille dans les prisons de Leurs Excellences, à Nion. (J II-64, 24-30 avril 1775) », « A l'heure de notre souper, le prisonnier s'est échappé. La negligence du geolier a laissé une maniere de forcer la serrure mal ferméé de la porte du cachot, et l'envie de se sauver a fait vaincre la difficulté d'écarter les barreaux et le danger de se devaler par un drap sur un toit. Garde de deux hommes font la ronde autour du chateau pour la nuit. (J VI-11, 16 juillet 1784) ».

Si on le compare avec l'inventaire de 1748, l'aménagement et les dénominations des espaces dans cette partie du château ont très peu changé. Il semble donc que l'activité seigneuriale se démarque par une certaine continuité et un certain conservatisme architectural. Ainsi une arche en pierres apparentes marque l'entrée de la chambre de justice.

La vie économique est surtout marquée par le rythme des champs et de la vigne. C'est au château et dans ses dépendances que sont stockés les produits de la terre. Dans le château même, les activités économiques sont situées au rez-de-chaussée dans l'aile nord-est avec les pressoirs au fond et sans doute un grenier sur la cour. La transformation du raisin en vin se fait donc sur place, dans les pressoirs, pour être ensuite stocké dans les caves du corps de logis central. Les petites caves de l'aile sud-ouest, séparées de celles du corps central, sont réservées au service de bouche. Les caves jouant un rôle économique restent donc bien séparées de ce qui a trait à la vie des maîtres au château. Le grenier, quant à lui, sert au stockage des produits de la dîme et des censes que les sujets doivent verser à leur seigneur, ainsi qu'aux « graines de toutes espèces vieilles & nouvelles » du domaine personnel du baron. Le cabinet de travail de Louis-François Guiguer, duquel il gère son domaine, se trouve dans la partie gauche du corps de logis principal, donc proche des espaces économiques du château. Mais cette dernière pièce est autant un lieu de travail que de réception, et sa situation, sise entre ses deux espaces, public et économique, semble assez judicieuse. Les autres bâtiments servant à l'exploitation se concentrent, comme il est d'usage, dans les dépendances et autour de la basse-cour (fig. 1).

6. Conclusion

Nous sommes conscients que les résultats auxquels nous sommes parvenus dépendent grandement de l'angle socio-historique que nous avons choisi. Une autre approche aurait sans doute conduit à d'autres conclusions. Il semble cependant que notre démarche offre un certain nombre d'explications pertinentes quant à la distribution du château de Prangins vers 1780. Toutefois, c'est grâce au Journal que nous avons pu approcher un peu de la mentalité de ses auteurs. Nous pensons en particulier aux rapports avec les enfants et au sein du couple. Ce sont ces éléments concrets qui donnent de la substance à notre démonstration. Sans eux, elle serait restée très théorique, sans implantation dans un contexte et une période précise, sans rapport réel avec le vécu et les représentations des habitants du château de Prangins. Il nous semble donc que la démarche de sociologie historique que nous avons utilisée ne se suffit pas à elle-même dans l'étude d'un cas particulier. En effet, elle décrit de grandes lignes évolutives qui doivent être confrontées à la réalité d'une situation concrète. D'autres documents, contemporains de la période étudiée, de préférence des sources de première main, sont donc nécessaires afin de se faire une idée des singularités liées à chaque situation. La comparaison des distributions de plusieurs châteaux de la région a complété notre approche, permettant de mettre en lumière certaines pratiques communes de leurs habitants qui se manifestent clairement dans l'architecture, surtout celles liées à la réception.

Mais il existe sans doute d'autres moyens qu'une approche de sociologie historique pour éclairer la distribution d'une demeure à une époque donnée. Nous pensons aux usages locaux spécifiques à une région. Ainsi, lorsque qu'Antoine Saladin fait bâtir son château de Crans en 1764, son ami Isaac-Robert Rilliet-Fatio critique les plans du château faits à Paris en justifiant l'absence de garde-robe et de cabinet par des usages locaux différents de ceux de Paris, « [...] M. Jaillet, qui à force de vouloir donner à toutes les chambres à coucher des cabinets, garde-robes, dégagements, etc., a, ce me semble, un peu estropié les appartements, et rendu les chambres trop petites ; cela est trop assorti aux usages de Paris, où l'on ne va point en campagne que l'on ne mène avec soi ses domestiques... »¹⁵⁷. Cet extrait montre en tous les cas qu'il existe des différences d'usage selon les régions qui se manifestent dans le choix d'une forme de distribution ou d'une autre. Nous pensons également à des

¹⁵⁷ Fontanaz, Monique, Bory, Monique, art. cit., p. 63.

influences étrangères particulières, anglaises dans notre cas, dues aux origines de Matilda Guiguer, mais certainement aussi genevoises et sans doute bernoises.

L'Angleterre, au XVIII^e siècle, se démarque de la France en matière de distribution intérieure par plusieurs spécificités liées à un mode de vie, à des représentations et à une tradition architecturale différents. Ces pistes seraient toutes intéressantes à explorer.

Remerciements

En premier lieu, je tiens à exprimer ma reconnaissance à Chantal de Schoulepnikoff, qui m'a ouvert les portes du château de Prangins et a eu la gentillesse de me fournir tous les documents sur celui-ci dont j'ai eu besoin. Je lui suis également gré de la disponibilité qu'elle m'a témoignée et des nombreux éclaircissements qu'elle a su me prodiguer.

J'exprime aussi ma gratitude à l'égard de Monique Fontannaz et de Rinantonio Viani qui m'ont gracieusement procuré des documents sur lesquels ils ont travaillé.

Je remercie encore Christian Michel, qui dirigea ce travail, pour ses conseils avisés, et Carl Magnusson pour l'intérêt qu'il manifesta pour ce sujet, ses suggestions et sa relecture attentive. Je regrette d'ailleurs de n'avoir pu explorer toutes les pistes qu'il m'a suggérées.

Enfin, merci à Barbara et Eloïse pour la relecture qu'elles ont bien voulu faire de ce travail.

7. Sources

- « Etat et inventaire des meubles du Château de Coppet, fait à Coppet au 21 8^{bre} 1784 », APCC, C. 9, no 6, 21 oct. 1784.
- Registre de la cour baillivale de Nyon, « Inventaire des biens et effets du château de Prangins. Du 22^e Janvier 1748 », ACV Bim 2053, p. 189-201.
- Registre de la cour baillivale de Nyon, « Inventaire des biens et effets qu'a laissé Noble et Généreux François-Louis Guiguer baron de Prangins, mort au château de Prangins le lundy 18^{ème} décembre 1786 », ACV Bim 2058, p. 67-97.
- Registre de la cour baillivale de Nyon, « Inventaire des biens qu'a laissé Noble et Genereux Gaspard Desmeth seigneur baron de Coppet. Mort à son château de Coppet le 9 décembre 1771 », ACV Bim 2057, p. 46-107.
- BLONDEL, Jacques-François, *Cours d'architecture ou traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments ; contenant les leçons données en 1750 et les années suivantes dans son école des arts*, Paris, 1771-1777, 9 vol.
- BRISEUX, Charles-Etienne, *L'art de bâtir des maisons de campagne, où l'on traite de leur distribution, de leur construction, & [et] de leur décoration*, (Paris, J. P. Gibert, 1761), Farnborough Hants, Gregg, 1983, 2 vol.
- *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot..., & quant à la partie mathématique par M. d'Alembert..., (Paris, 1751 à 1780), Stuttgart-Bad Cannstatt, F. Frommann, 1966, 35 vol.
- GUIGUER, Louis-François, *Journal*, édité et annoté par Rinantonio Viani, introd. de Chantal de Schoulepnikoff, Association des amis du Château de Prangins, vol. 1 et 2, 2007 et 2008, et vol. 3 à paraître.
- LE CAMUS DE MEZIERE, Nicolas, *Le génie de l'architecture ou l'analogie de cet art avec nos sensations*, (Paris, 1780), Genève, Minkoff, 1972.
- RUCHAT, Abraham, *L'Etat et les délices de la Suisse, en forme de relation critique par plusieurs auteurs célèbres*, 4 vol., Amsterdam, 1730, vol. 1.
- VIOLLET-LE-DUC, Eugène, *Histoire d'une maison*, Paris, J. Hetzel et Cie, 1873.

8. Bibliographie

- AMSLER, Christine, *Maisons de campagne genevoises du XVIII^e siècle*, Genève, Domus Antiqua Helvetica, 1999-2001.
- AMSLER, Christophe, *Notes sur la forme des jardins du château de Prangins au XVIII^e siècle*, *Revue suisse d'art et d'archéologie*, Zurich, no 43, 1986, p. 238-246.
- ARIES, Philippe, *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle*, Paris Seuil, 1971.
- ARIES, Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1975.
- ARIES, Philippe, « Pour une histoire de la vie privée », in *Histoire de la vie privée*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986, p. 7-19.
- BAYARD, Françoise, « Manière d'habiter des financiers », *XVII^e siècle*, no 162, janvier/mars 1989, numéro spécial « L'Hôtel parisien au XVII^e siècle », p. 53-65.
- BURGUIERE, André, Lebrun, François, *La famille en Occident du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1986.
- CABESTAN, Jean-François, « Infortunes de l'art de la distribution : le cas de l'hôtel de Belle-Isle », in *L'art et les normes sociales*, actes du séminaire international « Kunst und soziale Normen im 18. Jahrhundert » des 26 et 27 février 1999, sous la direction de T.W. Gaehtgens, p. 79-99.
- CHRISTE, François, Grand, Colette, *Prangins : de la forteresse au château de plaisance, 1985-1995 : 10 ans de recherches, 3000 ans d'histoire*, Cahiers d'archéologie romande no 71, Lausanne, 1997.
- DUNANT, Christiane, *L'église de Prangins*, [Prangins], [s.n.], 1986, (Plaquette réalisée à l'occasion du 225^e anniversaire de la construction de l'église le 23.11.86)
- ELEB, Monique, DEBARRE, Anne, *Architecture de la vie privée : maisons et mentalité, XVII^e-XIX^e siècles*, Bruxelles, A.A.M. ; Paris : Hazan, 1999.
- ELIAS, Norbert, *Die höfische Gesellschaft*, Darmstadt ; Neuwied, 1969, mais on peut en situer la rédaction au début des années 1930, traduction française, Paris, Calmann-Lévy, 1974.

- FLANDRIN, Jean-Louis, *Familles : parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Seuil, 1984.
- FOISIL, Madeleine, *Le sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVI^e siècle*, Paris, Aubier Montaigne, 1981.
- FOISIL, Madeleine, « L'écriture du for privé », in *Histoire de la vie privée*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986, p. 331-370.
- FONTANNAZ, Monique, BORY, Monique, « Le château de Crans, une œuvre genevoise ? » *Genava*. Genève, 37, 1989, p. 59-115.
- FONTANNAZ, Monique, « Rescapé de la seconde guerre mondiale, un portrait du château de Coppet vers 1700 », in *Des pierres et des hommes, hommage à Marcel Grandjean*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 109, 1995, pp. 381-406.
- FONTANNAZ, Monique, « Deux destinées parallèles : les châteaux de Coppet et de Prangins aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, Zurich, 55, 1998, p. 81-90.
- FONTANNAZ, Monique, « Du château fort à la résidence seigneuriale », in *Coppet, histoire et architecture*, Yens-sur-Morges, Monique Bory éd., 1998.
- GIROUARD, Mark, *Life in the French country house*, London, Cassell, 2000, traduction française, Paris, Scala, 2001.
- GOULEMOT, Jean Marie, « Les pratiques littéraires ou la publicité du privé », in *Histoire de la vie privée*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986, p. 371-406.
- GRAND D'HAUTEVILLE, Frédéric, *Le château d'Hauteville et la baronnie de St-Légier et la Chiésaz*, Lausanne, Spes, 1932.
- GRELLET, Pierre, GILLIARD, Frédéric, *Les châteaux vaudois*, Lausanne, Spes, 1929.
- GUTTON, Jean-Pierre, *Domestiques et serviteurs dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Aubier, 1981.
- *Histoire de la vie privée*, sous la direction de Philippe Ariès et de Georges Duby, Paris, Seuil, 1986.

- *Journal de Jean Héroard*, sous la dir. de Madeleine Foisil, préf. de Pierre Chaunu, Paris, Fayard, 1989.
- LE BLANC, Marianne, « Ordre social et architecture privée : les stratégies de la représentation au palais de Soubise (1704-1757) », in *L'art et les normes sociales au XVIII^e siècle*, Paris, Ed. de la Maison des sciences et de l'homme, 2001, p. 63-77.
- LÜTHY, Herbert, *La banque protestante en France : de la révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1959-1961, 2 vol.
- La maison bourgeoise en Suisse : le canton de Vaud, Zürich, Art. Institut Orell Füssli, 1925.
- MANDACH, Laure de, *Sophie d'Effinger 1766-1840, Mémoires inédits*, Neuchâtel ; Paris, Delachaux et Niestlé, 1955.
- MICHEL, Christian, « L'artiste et ses publics », *Histoire de l'art*, n°53, novembre 2003, p. 5-8.
- MICHON, Solange, « La Grosse Le Coultre et l'histoire du château de Prangins », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, Zurich, 46, 1989.
- MICHON, Solange, « Louis Guiguer et le château de Prangins », *Geneva*, Genève, 42, 1994, p. 151-180.
- MIGNOT, Claude, « De la cuisine à la salle à manger, ou de quelques détours de l'art de la distribution », *XVII^e siècle*, 162, janvier/mars 1989, numéro spécial « L'Hôtel parisien au XVII^e siècle », p. 17-36.
- MONTANDON, Alain, *Dictionnaire raisonné de la politesse et du savoir-vivre : du Moyen Age à nos jours*, Paris, Seuil, 1995.
- OULMONT, Charles, *La maison*, Paris, Seheur, 1929 (La vie au dix-huitième siècle).
- PARDAILHE-GALABRUN, ANNIK, *La Naissance de l'intime : 3000 foyers parisiens XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- PERRINJAQUET, Roger, ROTMAN, Roger, « La genèse de la chambre d'enfant », *L'architecture d'aujourd'hui*, Paris, J.M. Place, 204, sept. 1979, p. 89-92.

- RAPP, Georges, *La seigneurie de Prangins du XIII^e siècle à la chute de l'ancien régime, étude d'histoire économique et sociale*, Lausanne, F. Roth, 1942 (Th. lettres Lausanne).
- RAPP, Georges, « Une figure vaudoise de la fin de l'Ancien Régime, Louis-François Guiguer, avant-dernier baron de Prangins (1742-1786) », *Revue d'histoire suisse*, Zurich, 1945, p. 22-51.
- RAPP, Georges, *La commune vaudoise de Prangins : aspect de son passé rural*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1983.
- ROCHE, Daniel, *Histoire des choses banales*, Paris, Fayard, 1997.
- SEVERY, William de, SEVERY, Clara de, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du dix-huitième siècle*, Lausanne, 1911, 2 vol.
- SCHOULEPNIKOFF, Chantal de, *Le Château de Prangins : la demeure historique*, Zürich, Musée national suisse, 1991.
- SCHOULEPNIKOFF, Chantal de, « Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins », *Revue historique vaudoise*, Lausanne, 113, 2005, p. 25-36.
- SCHOULEPNIKOFF, Chantal de, *Le Journal de Louis-François Guiguer, baron de Prangins*, extrait du rapport annuel 1988 du Musée national suisse, 1989.
- SCHWEITZ, Arlette, « De la salle commune à la chambre à coucher », Actes du séminaire *Inventaires et ventes de meubles*, tenu dans le cadre du Congrès International d'Histoire économique, Berne, 24-29 août 1986, éd. M. Baulant, A. J. Schuurman et P. Servais, Louvain, Academia, 1988, p. 319.
- SHORTER, Edward, *The Making of the Modern Family*, New York, Basic Books, 1975, traduction française, Paris, Seuil, 1981.
- STUBENVOLL, Marianne, « La noblesse vaudoise : jalons d'une recherche » in *De l'ours à la cocarde : régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Payot, 1998, p. 311-323.
- WALCH, Agnès, *Histoire du couple en France de la Renaissance à nos jours*, Rennes, Ouest-France, 2003.
- WINIGER-LABUDA, Anastazja, « De l'antichambre à l'arrière-cabinet : l'influence parisienne dans la distribution des hôtels particuliers à Genève au début du XVIII^e

siècle », in *Genève - Lyon -Paris: relations artistiques, réseaux, influences, voyages*, Genève, Georg, 2004, p. 51-62.